



Conseil départemental de Lot-et-Garonne

Rapport d'activité des services 2018



Le rapport d'activité des services départementaux dresse un panorama complet des actions de notre collectivité.

À travers cet exercice, je veux remercier l'ensemble des agents départementaux pour leur travail et leur professionnalisme. Le service public demeure pour tous le fondement de leur engagement, il en constitue le but et la noblesse. Je leur fais pleinement confiance pour poursuivre demain leurs missions, sous l'autorité du Directeur général des services, avec la même passion.

De la puéricultrice à la secrétaire administrative, de l'ingénieur des routes à l'assistant social, du juriste au spécialiste des ressources humaines ou des finances, la palette des métiers - plus d'une centaine - témoigne plus que jamais de l'utilité du Conseil départemental, de la petite enfance au grand âge.

Utile, le Conseil départemental l'est aussi aux communes et aux intercommunalités que nous accompagnons dans leurs projets tout au long de l'année. Premier investisseur public en Lot-et-Garonne, je tiens à ce que le Département développe le partenariat privilégié que nous avons noué avec les territoires, tous les territoires.

Utiles, nous le sommes, enfin, auprès de tous nos partenaires : les associations, les porteurs de projets, les acteurs socio-économiques qui peuvent compter sur le Département à leurs côtés. C'est par la confiance que nous parviendrons à fédérer les hommes et les énergies et ainsi à animer cette ruralité vivante que j'appelle de mes vœux.

Cette utilité de tous les jours, nous la cultivons dans la proximité.

C'est le sens que j'ai voulu donner à ma présidence car, pour moi, il ne doit y avoir ni Lot-et-Garonnais, ni territoire de seconde zone. Ce rapport d'activité démontre l'efficacité du Département qui demeure la collectivité des solidarités humaines et territoriales.

La crise de confiance que traverse notre pays appelle de notre part une réponse forte aux besoins de nos concitoyens. Cela suppose que notre collectivité continue de défendre pied à pied les projets attendus par les Lot-et-Garonnais. Parce que je suis convaincue que le Département est le meilleur échelon pour garantir un véritable équilibre territorial entre monde rural et monde urbain, je serai combative et pragmatique pour faire avancer tous les dossiers tant au niveau local que national.

Pour demeurer utile à tous, notre collectivité doit marcher sur ses deux jambes : poursuivre la réalisation des grands projets structurants qui préparent l'avenir et améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Sophie Borderie
Présidente du Conseil départemental

LE DÉPARTEMENT

Pages 3 à 4

LES COMMISSIONS

Pages 5 à 70

Commission Développement social, Insertion et Habitat

Pages 6 à 23

Commission Aménagement du territoire, Infrastructures et Mobilité

Pages 24 à 29

Commission Développement économique, Tourisme,
Numérique et Politiques contractuelles

Pages 30 à 34

Commission Développement durable et Citoyenneté

Pages 35 à 38

Commission Politiques éducatives, Collèges et Enseignement supérieur

Pages 39 à 45

Commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative

Pages 46 à 49

Commission Agriculture, Forêt et Environnement

Pages 50 à 53

Commission Administration générale, Ressources humaines et Patrimoine

Pages 54 à 65

Commission Finances et Évaluation des politiques publiques

Pages 66 à 70

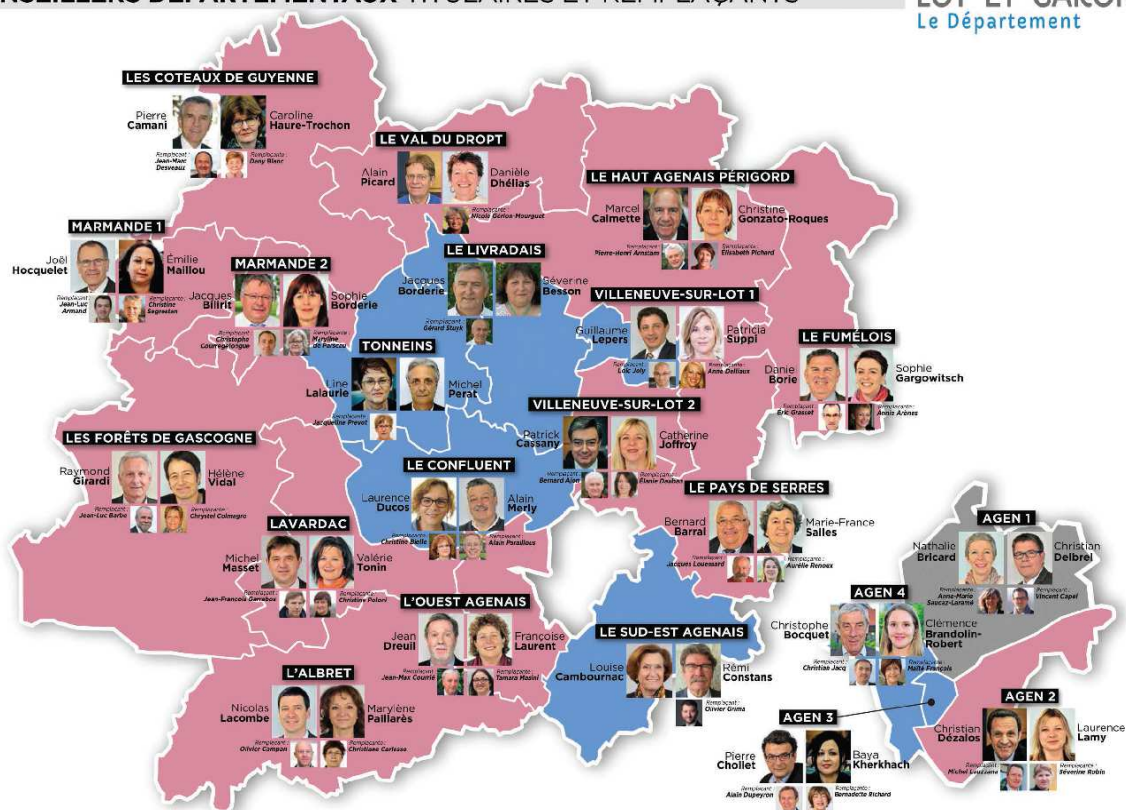
LE DÉPARTEMENT

Le Département est devenu l'échelon incontournable en matière de solidarités humaines et territoriales. Il est une collectivité de proximité portant les valeurs de solidarité et d'intérêt général.

42 conseillers départementaux : 21 femmes et 21 hommes

— VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX TITULAIRES ET REMPLAÇANTS

LOT-ET-GARONNE
Le Département



À la suite de la décision de Pierre Camani de passer le relais, Sophie Borderie a été élue présidente du Conseil départemental le 17 mai 2019.

L'assemblée départementale

Présidée par Sophie Borderie, conseillère départementale du canton Marmande 2, l'assemblée départementale se réunit en séance plénière au moins une fois par trimestre pour définir la politique du Département. Les affaires courantes sont déléguées à la commission permanente qui décide de l'attribution des crédits sur les besoins définis en sessions. Elle est composée de l'ensemble des élus (la présidente, les 12 vice-présidents, les 4 délégués et les 29 autres conseillers départementaux).

Les conseillers départementaux

Ils sont des acteurs majeurs du territoire et les premiers représentants des administrés qui les ont élus. En Lot-et-Garonne, ils sont au nombre de 42 et interviennent dans différents domaines, au plus près des besoins des Lot-et-Garonnais.



Les vice-présidents

Patrick Cassany (1^{er} vice-président), Jacques Bilirit, Daniel Borie, Christian Dezalos, Sophie Gargowitsch, Raymond Girardi, Christine Gonzato-Roques, Catherine Joffroy, Nicolas Lacombe, Laurence Lamy, Marie-France Salles, Hélène Vidal.

Les conseillers délégués

Pierre Camani, délégué de la présidente aux questions numériques

Joël Hocquelet, délégué de la présidente chargé de la Démographie médicale

Marcel Calmette, délégué de la présidente chargé des Langues régionales

Michel Masset, délégué de la présidente chargé de l'Avenir des territoires ruraux

LES COMMISSIONS

Pour aider les 42 élus dans leurs prises de décisions, 9 commissions spécialisées instruisent les dossiers qui se rapportent à leurs domaines de compétences. Leurs membres se réunissent plusieurs fois par mois pour préparer les travaux de la commission permanente et de l'assemblée plénière.

Commission Développement social, Insertion et Habitat

Présidente : Christine Gonzato-Roques

Commission Aménagement du territoire, Infrastructures et Mobilité

Président : Patrick Cassany

Commission Développement économique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles

Président : Jacques Bilirrit

Commission Développement durable et Citoyenneté

Présidente : Sophie Gargowitsch

Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur

Président : Nicolas Lacombe

Commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative

Présidente : Catherine Joffroy

Commission Agriculture, Forêt et Environnement

Président : Raymond Girardi

Commission Administration générale, Ressources humaines et Patrimoine

Présidente : Marie-France Salles

Commission Finances et Évaluation des politiques publiques

Rapporteur : Christian Dézalos

COMMISSION ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT

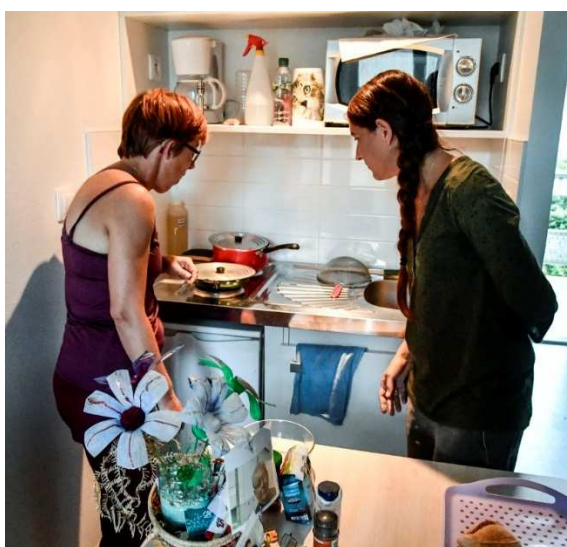
Dans le domaine de l'action sociale, de l'insertion et de l'habitat, 2018 est une année de transition. L'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par la commission a été revue dans l'objectif de concilier une réponse quantitative et qualitative avec la nécessaire rationalisation des dépenses.

PRINCIPALES ACTIONS

FAVORISER L'AUTONOMIE DES PERSONNES

En 2018, le Conseil départemental poursuit ses actions d'aides aux personnes âgées. Au 31 décembre 2018, le nombre de bénéficiaires de l'Aide personnalisée à l'autonomie (APA) était de 4 835, soit une augmentation par rapport à 2017 de + 0,94 %. Au cours de l'année 2018, 1 626 dossiers d'APA Domicile (1^{res} demandes et renouvellements) et 760 demandes de révision de plans d'aide ou d'aggravation ont été reçus et instruits par le service administratif et l'équipe médico-sociale APA.

Concernant les personnes en situation de handicap, le Conseil départemental a pris en charge la Prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 169 bénéficiaires (- 4,18 % par rapport à 2017). Il faut noter que, depuis le début de l'année 2018, l'instruction administrative des dossiers est assurée par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).



Dans le cadre d'une convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le Conseil départemental a signé avec cinq des plus importants acteurs des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) des conventions pluriannuelles

d'objectifs et de moyens. Ces conventions permettent de mettre en œuvre la gestion d'un fonds d'appui à la définition de la stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile, de soutien aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration des SAAD en application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017. Ces CPOM préfigurent un projet inscrit au schéma départemental de l'autonomie qui est la mise en place d'un schéma départemental des SAAD. Ces CPOM intègrent notamment pour les SAAD un certain nombre d'obligations de service public, au-delà de leurs obligations réglementaires.

La poursuite d'une politique active de l'accueil familial

Toujours dans le cadre de la politique départementale de maintien à domicile de personnes qui le souhaitent, en 2018, l'accent a été mis sur l'accueil familial. Il s'agit de l'accueil chez des particuliers, à titre onéreux, à leur domicile. C'est une forme d'hébergement pour les personnes âgées qui ne peuvent ou veulent plus se maintenir à leur domicile sans pour autant se diriger vers un hébergement collectif. De même, certains de ces accueils familiaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap qui ne disposent pas d'une autonomie suffisante pour vivre de façon indépendante ou qui ne disposent pas de place dans un établissement spécialisé.

En 2018, 11 places ont été créées et agréées. Cela porte, au 31 décembre 2018, à 158 familles agréées par le président du Conseil départemental, ce qui représente :

- 230 places pour personnes âgées,
- 74 places pour personnes en situation de handicap,
- 98 places mixtes.



Le renforcement d'une politique de contractualisation à destination des établissements d'hébergement

Tous les Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) intervenant dans le champ de l'autonomie sont confrontés à un contexte budgétaire contraint.

La réforme de la tarification pour la dépendance des personnes âgées a débuté en 2018. En effet, la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) a profondément modifié la procédure mise en œuvre par les autorités de tarification. Cette réforme induit un pilotage par les recettes en lien avec le niveau d'activité et des spécificités de l'établissement (capacité, taux d'occupation, niveau de dépendance des personnes accueillies). Dans ce cadre, tant sur le secteur

« personnes âgées » que « personnes en situation de handicap », 2018 a été marquée par la négociation de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Ces contrats, dont le caractère est obligatoire pour les Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) dès la fin des actuelles conventions tripartites, demeurent facultatifs pour les établissements et structures d'accueil des personnes en situation de handicap. Cependant, le choix a été fait par la collectivité de travailler sur les CPOM personnes handicapées conjointement avec les services de l'ARS (Agence régionale de santé). Ainsi, 3 CPOM ont été signés sur le secteur « personnes âgées » et 1 CPOM sur le secteur « personnes en situation de handicap ». Ces 4 CPOM couvrent un périmètre de 30 établissements.



Des actions renforcées sur la prévention de la perte de l'autonomie

L'année 2018 a également été une année de stabilisation de l'activité de la Conférence des financeurs qui, grâce aux concours financiers de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), a soutenu diverses catégories d'acteurs.

Dans le cadre du concours financier « forfait autonomie », d'un montant global de 217 300 € (contre 186 963 € en 2017), la conférence a financé les projets de 17 « résidences autonomie » (8 Maisons d'accueil rural pour personnes âgées et 9 foyers-logements). Il s'agit, grâce à cette enveloppe financière, d'accompagner ces établissements qui doivent assumer leur nouveau statut, en mettant en place de véritables actions de prévention de la perte d'autonomie au profit des 615 seniors qu'ils sont en capacité d'héberger. Pour ce faire, ils peuvent se voir financer des actions de formation de leurs personnels ou avoir recours à des prestataires extérieurs.

D'un montant de 907 105 € (contre 913 181 € en 2017), la deuxième enveloppe gérée par la Conférence a été consommée en totalité comme en 2016 et en 2017, ce qui fait du Lot-et-Garonne l'un des départements les plus performants en termes d'optimisation de l'utilisation de ces fonds.

La « jurisprudence » de la Conférence des financeurs s'affinant, 33 projets ont été soutenus sur les 52 qui lui ont été présentés, soit un taux de rejet significatif témoignant de nouvelles exigences en termes d'évaluation, malgré les difficultés de l'exercice eu égard à la diversité des acteurs et des projets.

Environ 5 000 personnes ont été mobilisées sur les actions. Comme en 2017, ce sont les actions conduites dans le domaine du bien vieillir en santé qui ont recueilli l'essentiel des financements (43 %). Viennent ensuite les actions favorisant le lien social (21 %), la lutte contre la fracture numérique (14 %) et l'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques (12 %).

À retenir parmi tous les projets, la renaissance du « bus de l'autonomie », projet porté par la Fédération d'aide à domicile Una 47.



Ce bus se divise en deux espaces. Le premier est consacré à un show-room intégrant divers éléments de domotique, permettant de visualiser et de prendre conscience des aménagements possibles d'une cuisine, d'une salle de bain et de toilettes adaptées. Diverses aides techniques sont aussi présentées ainsi que les divers dispositifs d'aide financière. Le second espace est aménagé en salle de réunion permettant d'accueillir de petits groupes de 9 personnes.

Dans un département rural comme le Lot-et-Garonne, qui compte 300 communes de moins de 3000 habitants dans lesquelles vivent 54 % des personnes de plus de 60 ans, ce type de projets est particulièrement adapté, selon le constat même de la CNSA dans son rapport d'activité 2017.

Cette analyse a été confirmée par les premières tournées du bus qui ont suscité beaucoup d'intérêt, un partenariat réussi avec le programme Silver Fourchette ayant démontré qu'il pouvait par ailleurs devenir un facteur de fédération des différents opérateurs.



AGIR POUR LES PUBLICS FRAGILES

L'insertion des bénéficiaires du RSA

En 2018, près de 58 millions d'euros de RSA (Revenu de solidarité active) ont été versés aux bénéficiaires. Un travail conséquent a été entrepris au cours du dernier semestre pour attribuer les droits de manière plus juste, avec un contrôle renforcé.

Avec l'accès au flux Pôle emploi, le Département peut mieux accompagner les allocataires en orientation professionnelle et, éventuellement, sanctionner les allocataires non-inscrits à Pôle emploi. Une mise en demeure systématique est également adressée aux allocataires qui ne sont pas en accompagnement social afin de leur rappeler leurs droits et devoirs.

Enfin, les travailleurs indépendants ne pouvant pas sortir du dispositif en raison de revenus faibles ou inexistantes sont réinterrogés systématiquement sur la viabilité de leur projet.

La démarche d'accompagnement et d'aide à la recherche d'emploi proposée *via* la plateforme Job 47 vise à faciliter les sorties du dispositif RSA.



Deux chargées de mission ont été recrutées avec cet objectif : l'une au Département pour accompagner les bénéficiaires du RSA et l'autre, rattachée à l'association Ardie 47, pour intervenir auprès des entreprises. Cette organisation doit conduire à un développement important et une montée en puissance de la plateforme.

Le pari pour l'année 2019 est de parvenir à limiter les dépenses de RSA en jouant à la fois sur l'accompagnement et la coercition lorsque cela s'avère nécessaire.

La lutte contre les exclusions

Pour l'année 2018, les dépenses du Fonds solidarité logement (FSL) s'élèvent au total (énergie et loyer) à 575 000 €.

La participation du Département au FSL reste constante avec un apport de 410 000 € (le reste de fonds étant financé par la Caf, la MSA, EDF, Engie, le SDEE 47, Eau 47 dont la régie Eau 47 de Casteljaloux et la société Agur pour un montant global de 438 235 €).

L'ensemble des contributions directes au FSL se répartit de la manière suivante :

Participations directes des financeurs au FSL	Montants des contributions
Département	410 000 €
Caf	185 000 €
MSA	15 000 €
EDF	130 000 €
Engie	60 000 €
SDEE 47	20 000 €
Eau 47 + Régie Casteljaloux	25 585 €
Agur	2 650 €
Total	848 235 €

Par ailleurs, Orange au titre de la téléphonie/Internet et la Saur et Veolia au titre de l'eau ont consenti en 2018 des abandons de créances en complément des aides directes apportées par le FSL à leurs clients à hauteur globalement de 55 184 €.

L'année 2018 a été consacrée à la réécriture du règlement intérieur du FSL. Cette démarche, très largement participative, a permis à l'équipe FSL et aux travailleurs sociaux des CMS (Centre médico-sociaux) de réfléchir et d'élaborer un document technique très complet. Ce règlement sera validé par les élus en 2019.

Le bilan de fonctionnement des prêts après une année complète de mise en œuvre est tout à fait satisfaisant, avec un taux de recouvrement de plus 75 %.

La gestion des crédits FSE – Fonds social européen

Le Département est gestionnaire d'une enveloppe FSE (Fonds social européen) / Inclusion sur la période 2014-2020 de près de 5 M€, dont la deuxième tranche de 2 M€ a débuté au 1^{er} janvier 2018. Les projets éligibles répondent aux objectifs suivants : accompagnement socioprofessionnel, mobilisation des acteurs de l'emploi dans les parcours d'insertion, développement des projets de coordination et d'animation de l'offre en insertion et en économie sociale et solidaire.

L'inclusion numérique

Le plan départemental d'accès au numérique a permis de fédérer autour de cette thématique de nombreux partenaires institutionnels, notamment la CAF et la MSA, mais aussi de constituer des réseaux territoriaux en lien avec les CMS.

L'association « Emmaüs Connect » a débuté, en fin d'année, un premier cycle de formation sur le territoire pilote du Néracais. La fracture numérique est abordée sous l'angle de l'accès aux droits pour l'ensemble des habitants d'un territoire. Cette démarche sera généralisée à tout le département au cours de l'année 2019.

SOUTENIR L'ENFANCE EN DANGER

Au cours de l'année 2018, 3 229 enfants ont été concernés par une mesure judiciaire ou administrative de protection. Cela représente une augmentation de + 2,05 % par rapport à l'année précédente.

Même si la tendance est à la baisse par rapport aux années précédentes, le dispositif départemental de protection de l'enfance reste caractérisé par la forte prévalence des mesures de protection prescrites par l'autorité judiciaire : elles représentent plus de 73 % de l'ensemble des mesures prononcées au cours de l'année 2018.

Cette proportion est particulièrement significative s'agissant des mesures de protection fondées sur un maintien de l'enfant dans son milieu naturel, sécurisées par une aide/un accompagnement éducatif.

Ainsi, les mesures prescrites par le Juge des enfants dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative en milieu ouvert représentent près de 70 % des accompagnements éducatifs exercés au domicile des familles.

Par ailleurs, à titre préventif, 243 personnes ont bénéficié, en 2018, de l'accompagnement, à leur domicile, d'un technicien en intervention sociale et familiale pour soutenir les actes d'éducation et de gestion quotidienne des enfants présents au sein de ces foyers.

Au niveau des placements, sur les 2 873 mesures exercées en 2018, la moitié concerne un placement en accueil familial. Sur les 1 473 mesures de placement en établissement, la majorité sont en Maisons d'enfants à caractère social (Mecs).

Au niveau du Foyer départemental de l'enfance de Balade (Feb), le nombre de journées d'accueil s'est élevé à 20 045 au cours de l'année 2018. Au 31 décembre 2018, 58 enfants étaient accueillis au Feb.

Enfin, à l'instar des autres Départements, le Lot-et-Garonne a particulièrement été confronté à l'afflux massif sur le territoire national de mineurs étrangers en situation d'isolement. Au cours de l'année 2018, 319 personnes ont sollicité une mise à l'abri (+ 75 % par rapport à l'année 2017).

Au 31 décembre 2018, le Département assumait la protection, par une mise à l'abri et un accompagnement psycho-éducatif adapté à leurs problématiques, de 128 jeunes alléguant leur situation d'isolement et de minorité contre 96 à la même date en 2017.

PROMOUVOIR LA SANTÉ ET PRÉVENIR DÈS LA PETITE ENFANCE

La PMI

L'année 2018 aura été marquée par :

1- Le réseau Périnat Nouvelle-Aquitaine

Les 13 sages-femmes de territoire de la Nouvelle-Aquitaine ont été recrutées. L'équipe est au complet. Ce dispositif majeur de concertation participe de façon pluriprofessionnelle à la prévention et à la protection de l'enfance en périnatalité. 13 commissions régionales, les médecins, sages-femmes et puéricultrices de PMI de Lot-et-Garonne y participent en s'inscrivant dans celles relatives à :

- La commission IVG contraception dont l'objectif est d'améliorer l'accès à la contraception et à l'IVG en Nouvelle-Aquitaine,
- La commission vulnérabilité maternelle et parentale dont l'objectif est de repérer les parents en difficulté (violences conjugales, addictions, troubles du comportement...) et de leur apporter l'aide nécessaire sur le plan social et médical,
- La commission vulnérabilité néonatale de l'enfant dont l'objectif est d'assurer le suivi des enfants vulnérables jusqu'à 7 ans: prématurés, RCIU (Retard de croissance intra-utérine), anoxie, handicap, alcoolisation fœtale, trisomie 21, syndromes malformatifs, surdité, rétinopathies,
- La commission Santé publique pour tous dont l'objectif est de développer des actions de santé commune : le dépistage des cancers féminins en période périnatale, la nutrition, l'allaitement...

2-La poursuite des travaux du SDSF (Schéma départemental des services aux familles) et la 1^{re} rencontre de la commission SDSF 2016-2020

La 1^{re} rencontre de la commission Schéma départemental des services aux familles (SDSF) a eu lieu le 6 novembre 2018 avec la restitution des actions menées dans le cadre de la commission du SDSF réunissant plus de 50 acteurs de la petite enfance du département. Un bilan intermédiaire a été réalisé.

Parmi les actions menées : le déploiement du dispositif « garde à domicile » avec Solincité en direction de familles vulnérables, la concertation des acteurs locaux pour faciliter l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap notamment dans les établissements d'accueil, la diffusion du guide *Reco-crèche* pour préserver la santé environnementale, la formation des professeurs des écoles, des Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et des auxiliaires de puériculture intervenant dans les classes accueillant des enfants de 2 ans...

Zoom sur...

L'aide à la parentalité et l'accueil du jeune enfant



L'année 2017 a permis la signature par 11 partenaires du « schéma départemental des services aux familles » (SDSF).

En particulier, le Département anime plusieurs groupes de travail permettant la mise en œuvre du schéma en matière de Maisons d'assistantes maternelles, de qualité de l'accueil, d'accueil de l'enfant en situation de handicap et d'accueil en horaires atypiques.

3-La poursuite du Contrat enfance-jeunesse entre la Caf et le Département

Le CEJ est destiné à mieux coordonner les actions menées de façon conjointe avec la Caf sur le Département en ce qui concerne l'accueil des jeunes enfants et l'accompagnement à la parentalité. En contrepartie de la valorisation d'un ETP (Équivalent temps plein) pour cette coordination, la Caf finance le Département à hauteur de 34 000 € en moyenne chaque année. La coordination est assurée au sein de la Direction des Actions de Santé PMI. Elle concerne les échanges d'informations avec la Caf, l'accompagnement des Maisons assistantes maternelles, la co-animation du Schéma départemental des services aux familles (SDSF), l'information aux parents et la co-animation du réseau des Relais assistantes maternelles (Ram) et des Lieux d'accueil parents enfants (LAEP)...

4-La formation des assistants maternels

De nouveaux textes sur la formation des assistants maternels sont parus fin 2018. Ces réformes professionnalisent davantage le métier d'assistant maternel par la mise en place d'un contrôle renforcé des connaissances. Des professionnels totalement exemptés de formation précédemment devront désormais au moins suivre des modules comme le PSC1 (1^{er} secours) et la connaissance du statut d'assistant maternel. Ces réformes, préparées en 2018, seront opérationnelles en 2019.

5-La mise en place des formations CRAEI (Centre régional d'études d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité) autour de l'évaluation partagée en protection de l'enfance

Mises en place à l'initiative du Département, ces formations sont menées par des travailleurs médico-sociaux de la collectivité et visent à l'obtention d'une culture commune et partagée sur l'évaluation des situations préoccupantes d'enfants. Elles s'adressent à l'ensemble des professionnels du Département œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance.

6-La participation de la PMI au « parcours éducatif santé» dans le cadre des bilans de santé en école maternelle

Mis en place à la rentrée 2016, le parcours éducatif de santé recouvre tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. Il structure la présentation et regroupe les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires.

Sur les territoires ciblés par l'ARS et l'Éducation nationale (Tonneins, Le Mas d'Agenais, Aiguillon), la PMI du Département, la santé scolaire, la CPAM et l'ARS effectué un travail conjoint et complémentaire pour que tous les enfants de maternelles bénéficient d'un bilan de santé complet. Objectif : repérer les troubles empêchant les apprentissages.

7-Les centres de planification et d'éducation

Les centres de planification et d'éducation sont au nombre de 5 en Lot-et-Garonne. Le motif majoritaire de consultation concerne la contraception. Comme chaque année, le Département était présent sur le campus du Garorock en juin à Marmande. Les équipes ont renseigné les jeunes festivaliers et fait de la prévention (drogues, alcool, maladies sexuellement transmissibles...).

Les chiffres de la PMI – Protection maternelle et infantile...

- 2 868 naissances domiciliées,
- 7 162 consultations ayant permis de voir 2 942 enfants,
- 1 164 places d'accueil collectif dans 68 EAJE (Établissement d'accueil de jeunes enfants),
- 4 605 places chez les 1 535 assistants maternels à domicile ou dans une des 46 Mam (maison d'assistants maternels) ouvertes au 31 décembre 2018,
- 57 ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) maternels suivis par la PMI,

- À 2 ans : 96,28 % des enfants vaccinés par le DTP, 95,69 % contre la coqueluche, 78,77 % par le ROR, les chiffres s'améliorent mais doivent encore progresser,
- 933 consultants CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale) dont 346 mineurs et 783 consultations,
- 734 entretiens par une conseillère conjugale ou familiale,
- 164 séances d'actions collectives dont 134 en milieu scolaire

Le Centre départemental de vaccination (CDV)

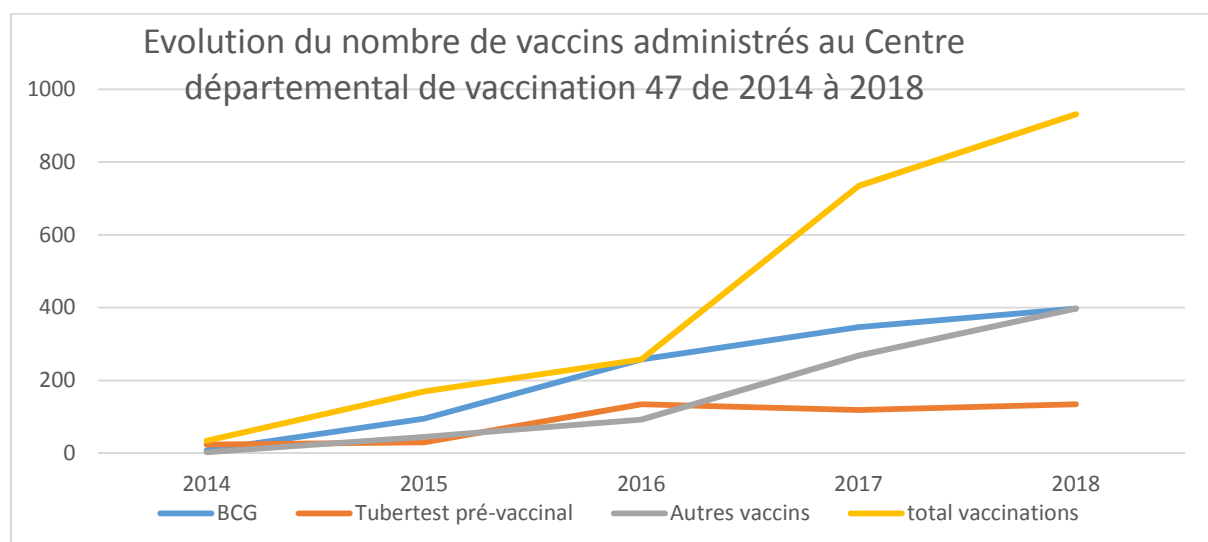
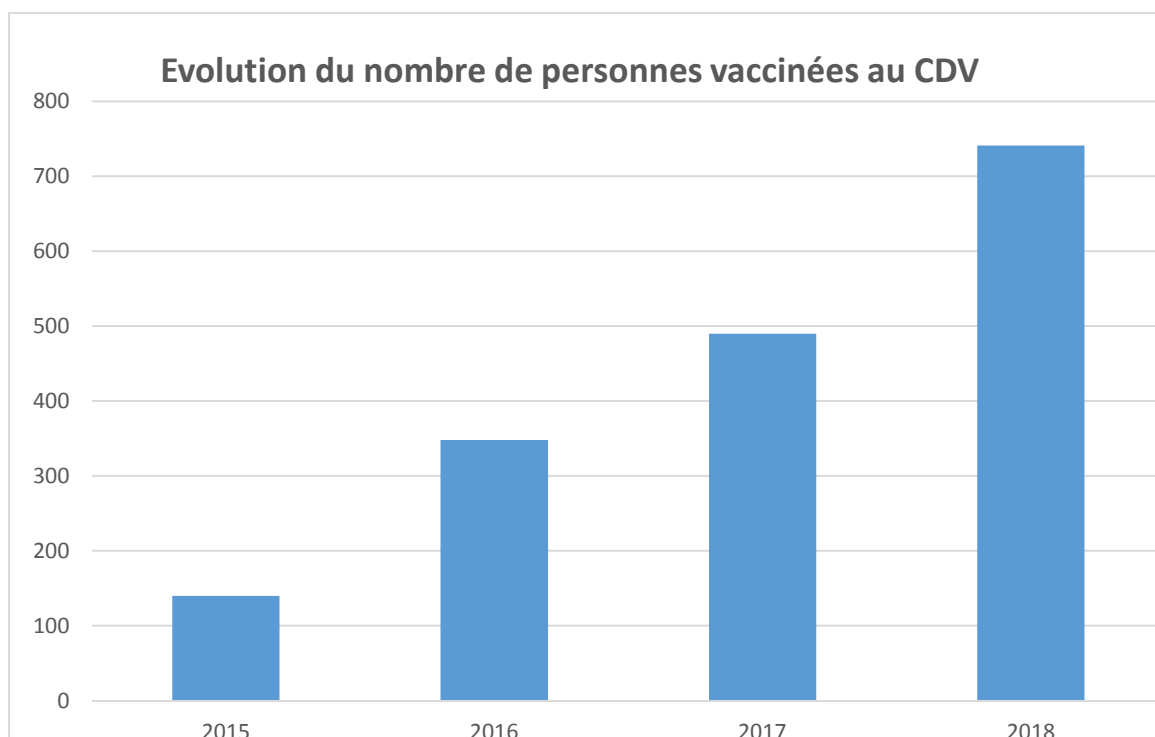
L'extension des vaccinations obligatoires à 11 vaccins au 1^{er} janvier 2018

L'année 2018 confirme la montée en charge de l'activité du CDV, essentiellement du fait de l'augmentation des vaccinations par le BCG mais aussi du fait de la communication mise en place depuis deux ans *via* le site Internet du Département, les affiches et flyers distribués aux partenaires et l'intégration de cette mission dans les contrats locaux de santé.

Autre fait significatif, le Département a signé une convention de partenariat avec le CES (Centre d'examen de santé) de Boé, lui permettant d'assurer des vaccinations pour le CDV. Le centre a débuté son action le 1^{er} décembre 2017. Même si les chiffres restent

très perfectibles, l'effort réalisé par le CDV a été souligné par l'ARS, tant au niveau départemental que régional. L'activité se présente comme suit :

Activité 2018	CDV	PMI et antennes	CES Boé	TOTAL
Consultations	741	284	1 183	2 208
Personnes vaccinées	741	284	1 183	2 208
Vaccins administrés	931	383	1 236	2 550



La semaine européenne de la vaccination a permis de conforter cet effort de communication sur nos actions avec :

- 22 séances de vaccination organisées au CDV et dans tout le département par les médecins PMI participant à la vaccination tout public du CDV,

- 3 temps dédiés à des conférences, informations et un stand organisé à l'Hôtel du Département.

L'objectif est d'avoir plus de 95 % de la population vaccinée pour être protégé. On observe au niveau départemental :

- une nette augmentation de la couverture vaccinale contre la diphtérie, le tétanos, la polio, la coqueluche, l'haemophilus B : plus de 95 % de la population dès 2 ans vaccinée,
- une augmentation, mais encore insuffisante, de la couverture vaccinale contre l'hépatite B (84 %), le pneumocoque (90,6 %), la rougeole, les oreillons, la rubéole (78,77 %) : les objectifs ne sont pas atteints même si les chiffres augmentent progressivement,
- la vaccination contre le meningocoque C est en cours d'évaluation.

L'insuffisance de couverture vaccinale explique le développement d'épidémies, notamment de rougeole.

Zoom sur...

Le Centre de lutte antituberculeuse (Clat)

- 392 consultations en Clat et 439 actes IDE (Infirmier diplômé d'État)
- 28 cas de tuberculose détectés
- 34 patients tuberculeux suivis par le Clat
- 336 sujets contacts identifiés
- 58 tests au quantiféron
- 173 IDR réalisés (Intradermoréaction à la tuberculine)
- 246 radios lors d'enquête
- 308 radios chez les détenus

La Coddem - Commission départementale de la démographie médicale

La Coddem s'est réunie à trois reprises en comité technique, les 9 mars, 28 septembre et 6 novembre. Des réunions plus spécifiques se sont tenues sur les questions de modification du zonage de la permanence des soins, et des pharmacies rurales. Cette année, trois projets de MSP (Maison de santé pluriprofessionnelles) ont été présentés et validés en Comité régional de sélection (CRS) : Agen, Clairac et Villereal.

Le 5 avril, le Département a participé aux travaux relatifs au plan régional d'égal accès aux soins, dans le cadre du déplacement de la mission nationale des délégués d'accès aux soins en Lot-et-Garonne (visite de la MSP de Casteljalous et réunion de travail au centre hospitalier Agen-Nérac, site de Nérac).

En juillet, le Département a sollicité, avec succès, la modification du nouveau zonage médical proposé par l'ARS, afin d'inclure le territoire du fumélois en zone d'intervention prioritaire. Cette catégorisation ouvre toutes les aides à la création et au fonctionnement de structures de soins coordonnés (MSP, centre de santé) ainsi qu'à l'installation de médecins généralistes.

Le Département a activement participé aux réunions des Contrats locaux de santé (CLS) de Val de Garonne agglomération, Albret communauté et Agen agglomération présentant un axe ou une problématique démographie médicale.

Axe 1 : Renforcer l'attractivité des jeunes médecins

La quatrième formation de médecins généralistes maîtres de stage universitaires (MG-MSU) délocalisée en Lot-et-Garonne s'est tenue du 5 au 7 mars et 17 mars à la MSP de Port-Ste-Marie. Elle a permis la formation ou le recyclage de 8 médecins généralistes.

La hausse constante des MG-MSU notée depuis 2012 s'infléchit désormais du fait du départ à la retraite des médecins, sans remplacement. Cette situation entraîne de facto une réduction des terrains de stages ambulatoires chez le médecin libéral en Lot-et-Garonne, alors que l'attribution des stages est en hausse du fait de la Loi de modernisation du système de santé. Cette situation est à surveiller de très près car ce déficit pourrait entraîner une perte d'attractivité.

La Coddem a organisé une soirée d'accueil à l'attention des internes de toute spécialité en stage dans les hôpitaux, chez les médecins généralistes et en PMI, le 4 décembre, recevant 25 internes sur les 76 en stage dans le département. Cette soirée inaugurerait un nouveau format plus participatif, *via* des stands tenus par :

- les professionnels de santé des maisons de santé et les référents des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) pour des informations concrètes sur leurs projets de santé et besoins en médecins,
- les pompiers du service de santé et de secours médical du Sdis 47 (Service départemental d'incendie et de secours),
- l'ARS et la CPAM pour les informations relatives au guichet unique installation.

Zoom sur...

La Paces, Première année commune aux études de santé

Après Pau et Dax, Agen travaille avec l'université de Bordeaux à la mise en place de la délocalisation de la Première année commune aux études de santé.

La Paces (médecine, dentaire, pharmacie, sage-femme, ou autres filières de santé) sera ouverte à 79 étudiants dès la rentrée de septembre 2019 au campus du Pin à Agen.

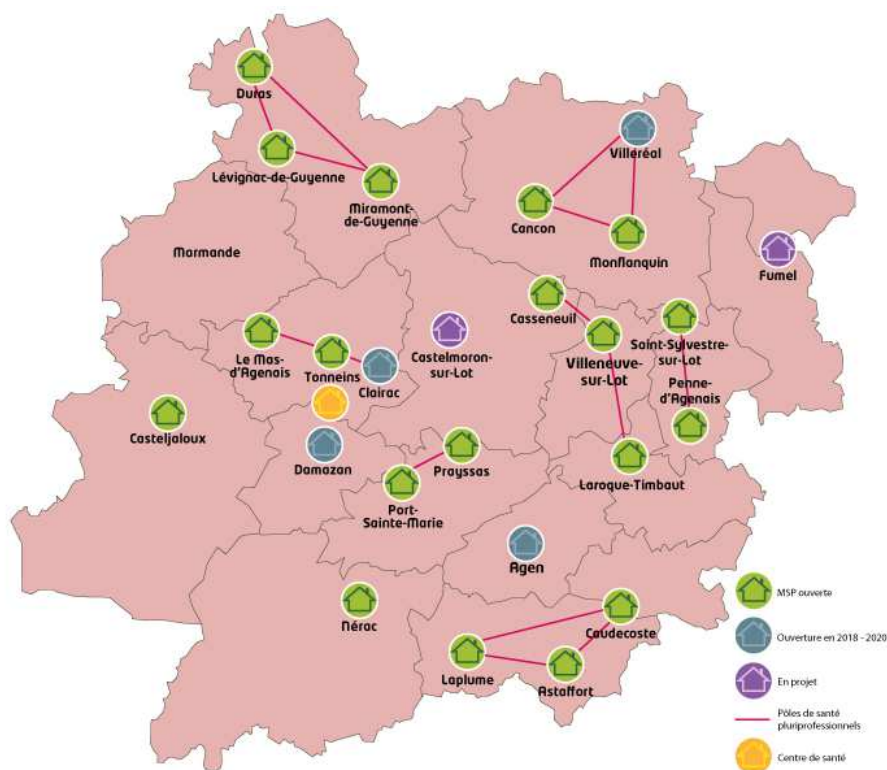


Axe 2 : Faciliter l'exercice médical

Fin 2018 :

- 18 maisons de santé pluriprofessionnelles et une antenne étaient ouvertes,
- 4 étaient en construction : Agen, Clairac, Damazan et Villerséal,
- 1 était en projet : Fumel.

Sous l'impulsion de l'ARS et avec le soutien logistique et administratif de l'hôpital de Tonneins, le « centre de santé du bassin tonneinquois » de statut associatif a ouvert ses portes à Tonneins en mai 2018, dans les bâtiments destinés à l'extension de la MSP.



Une nouvelle autorisation de programme 2018/2022 de 693 000 € a été validée au budget primitif 2018 afin de permettre l'émergence de projets sur les territoires non couverts.

La lutte contre le moustique tigre

Le moustique tigre est présent en Lot-et-Garonne depuis août 2012 où il a été dépisté à Marmande. Il a depuis colonisé le département selon les grands axes routiers (Toulouse/Bordeaux puis Landes/Dordogne) et enfin la vallée du Lot.

La 3^e journée interdépartementale « moustique tigre », initiée par le Lot-et-Garonne en 2016, a eu lieu à Agen le 5 mars 2018. Elle a réuni 12 techniciens des Départements d'Aveyron, de Dordogne, des Landes, du Lot, de Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne et de la Ville de Paris ayant un opérateur privé ou exerçant eux-mêmes la compétence de Lutte antivectorielle (LAV), permettant échanges et concertation sur les pratiques et la participation aux travaux de l'Assemblée des Départements de France concernant la rédaction du nouveau décret rendant la compétence LAV à l'État.

Le Département a activement participé aux conférences téléphoniques pilotées par l'Assemblée des Départements de France, afin de finaliser ce nouveau décret. Il a été visé et diffusé en mars 2019 : décret n° 2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles.

Pour cette dernière année d'exercice de lutte antivectorielle, l'entreprise privée « Altopictus » basée à Bayonne, a été reconduite dans le cadre du marché public établi pour deux ans. Elle est constituée d'un directeur, d'un agent administratif, d'un docteur

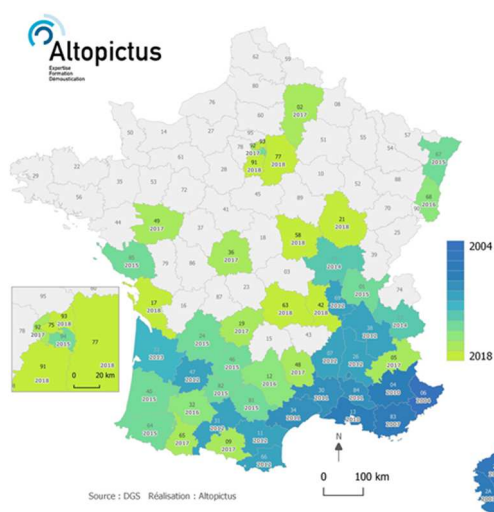
en entomologie médicale, de deux techniciens mandatés pour réaliser les opérations de surveillance active et passive du moustique tigre (pièges pondoirs, signalements citoyens), de formation de référents communaux et des enquêtes et éventuellement traitements autour de cas de dengue, chikungunya ou zika déclarés par l'ARS en Lot-et-Garonne.

À la fin de la période de surveillance de mai à novembre 2018, on comptait :

Au National

51 départements colonisés dont 9 en 2018
8 départements dépistés

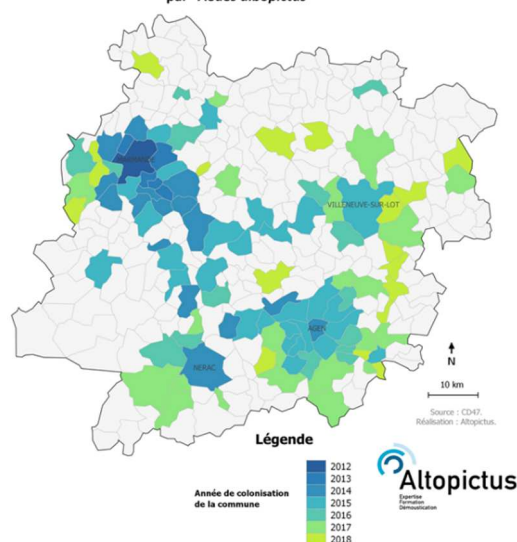
Historique de la colonisation des départements métropolitains



En Lot-et-Garonne

105 communes colonisées dont 18 en 2018, soit 78,27 % de la population
4 communes dépistées

Historique de la colonisation du département de Lot-et-Garonne par *Aedes albopictus*



Le dispositif départemental a fait l'objet de deux passages en Coderst (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) :

- le 14 mai pour validation du plan Orsec (Organisation des secours) en amont de la conférence de presse inaugurale de la période de surveillance qui s'est tenue le 17 mai,
- le 19 juillet, sur la question plus précise du pouvoir de police des maires pour inciter à mettre en place les mesures de lutte antivectorielle dans le domaine privé.

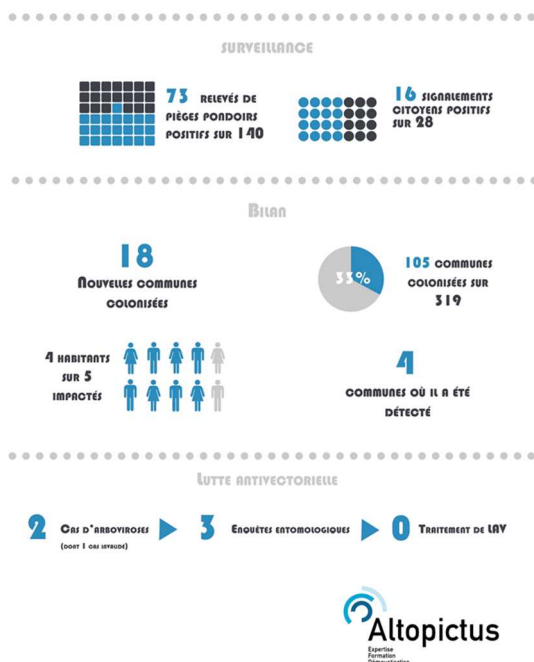
L'équipe du Service interministériel de défense et de protection civile ayant été totalement remaniée, la cellule départementale de gestion ne s'est réunie qu'une fois dans l'année, le 6 juillet.

La formation des référents communaux est désormais prise en charge et organisée par l'ARS.

Sur le plan épidémiologique, 2018 a été une année calme. Seuls deux cas humains de retour de zone endémique, suspects d'arbovirose, ont été déclarés par l'ARS, générant trois enquêtes. Le deuxième cas humain ayant été infirmé (résultats biologiques négatifs), aucun traitement insecticide n'a été réalisé à la suite de l'enquête entomologique positive.

De ce fait, le mandatement a été contenu (budget prévisionnel de 35 000 € / budget réalisé de 33 000 €) pour une prestation de qualité et une disponibilité de nouveau vérifiée de l'opérateur Altopictus.

LE MOUSTIQUE TIGRE EN 2018 DANS LE LOT-ET-GARONNE



Bilan global de la lutte depuis 2012

année	opérateur	BP	Budget mandaté	formation	colonisation communes	cas humains signalés	enquêtes	traitements
2012	EID Atlantique	51 000 €	30 901 €	0	1	2	2	0
2013	EID Atlantique	63 000 €	58 340 €	0	5	7	7	0
2014	EID Atlantique	63 000 €	58 340 €	0	16	5	3	0
2015	EID Méditerranée	60 000 €	58 500 €	17 (10 CD47)	28	5	1	1
2016	EID Méditerranée	58 000 €	69 500 €	16 (4 CD47)	15	12	10	3
2017	Altupictus	69 000 €	28 048 €	18	22	1	0	0
2018	Altupictus	35 000 €	33 482 €	11	18	2	3	0
TOTAL		399 000 €	337 111 €	62 (14 CD47)	105	34	26	4

Des travaux de concertation...

Le Lot-et-Garonne compte 5 Contrats locaux de santé (CLS) :

- la Communauté d'agglomérations du Grand-Villeneuvois, signé le 12 septembre 2013 qui en est à son 2^e avenant,
- l'Agglomération d'Agen, signé le 5 décembre 2014 qui prévoit de ratifier un nouveau CLS plutôt qu'un avenant,

- Fumel Communauté, signé le 14 janvier 2016,
- Albret Communauté, signé le 28 septembre 2017,
- Val de Garonne Agglomérations, signé le 26 septembre 2018.

Des travaux de concertation dans le domaine de la santé se poursuivent. Initiés par l'État *via* les ARS ils impliquent l'ensemble des partenaires sanitaires, sociaux et politiques, dans le souhait d'une approche globale des individus et de la population :

- le Projet régional de santé finalisé a été adopté le 17 juillet 2018 par le directeur de l'ARS-NA,
- la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie,
- les Contrats locaux de santé,
- les Conseils locaux de santé mentale,
- le Conseil territorial de santé dont la présidence élue en 2017 est assurée par le Conseil départemental

LE LOGEMENT

L'équipe « logement » apporte son expertise sur les questions liées à l'habitat et au logement et assure la mise en œuvre de la politique logement de la collectivité.

La gestion des subventions « logement »

Les régimes de financement de la politique logement ont été modifiés en 2016 à la suite de la loi NOTRe pour centrer les efforts de la collectivité sur le soutien à la construction de logement social. En 2018, ce régime d'aide a évolué pour qu'une bonification soit attribuée aux projets proposant des logements permettant le maintien à domicile des personnes dépendantes (label H2S) et aux projets présentant un projet innovant notamment sur les modes de vivre ensemble.

Un des volets principaux de l'activité de l'équipe logement reste lié à la gestion des aides aux logements résultant de la mise en œuvre de la politique départementale.

Accompagnement technique spécialisé

Dans le cadre de la mission d'assistance technique, le Département a accompagné les communes de Pujols et de Fourques-sur-Garonne qui souhaitaient expérimenter de nouveaux programmes de construction de logement social innovant.

Sur la commune de Pujols, une dynamique partenariale s'est installée entre le Département et la commune et un appel à projet a été lancé le 3 mai 2018 pour répondre aux objectifs suivants :

- concilier les avantages du collectif et du privatif, de la convivialité et de l'intimité,
- permettre le mélange des générations,
- et rompre l'isolement, etc.

Un projet retenu est celui de la société Logévie qui a proposé une résidence intergénérationnelle innovante sur la thématique du sport comprenant 40 logements sociaux dont 18 logements adaptés aux seniors.

Le Département a également répondu à l'appel à projets « habitat innovant » de la région Nouvelle-Aquitaine, afin de permettre d'appuyer l'attribution d'une subvention aux deux communes candidates.

Les partenariats avec les structures extérieures

Le Département a aussi poursuivi son soutien à l'Adil (Agence départementale pour l'information sur le logement) et l'équipe « Logement » a mis en place le transfert de la mission « diagnostics sociaux économiques et financiers » de Soliha à l'Adil pour éviter une discontinuité de service.

Les chiffres du logement...

- Soutien à la construction de 242 nouveaux logements, correspondant à 17 nouvelles opérations de construction accompagnées par le Département.

- Les opérations étaient principalement situées en zones SRU : 16 opérations situées sur l'Agglomération d'Agen et une située à Villeneuve-sur-Lot.

- Bailleurs sociaux concernés :

- * Habitalys : 8 opérations
- * Agen Habitat : 3 opérations
- * Ciliopée : 6 opérations

- Ces nouvelles opérations qui correspondent à la programmation 2017 et 2018 de l'État ont représenté un engagement financier du Département de 727 000 € en 2018.

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ

La Commission Aménagement du territoire, Infrastructures et Mobilité veille à l'entretien, à la modernisation, à la sécurisation et au développement du réseau routier départemental : près de 3 000 km de routes et plus de 800 ponts. Elle décide des interventions urgentes en cas d'inondation ou d'éboulement. Elle participe aussi à l'aménagement du territoire par le soutien aux communes : traverses de bourg et travaux de sécurité. Elle est également compétente en matière de réseau cyclable et réseau navigable. Enfin, elle contribue à l'Agenda 21 de la collectivité au titre des infrastructures : matériaux à froid et recyclage des déchets routiers.

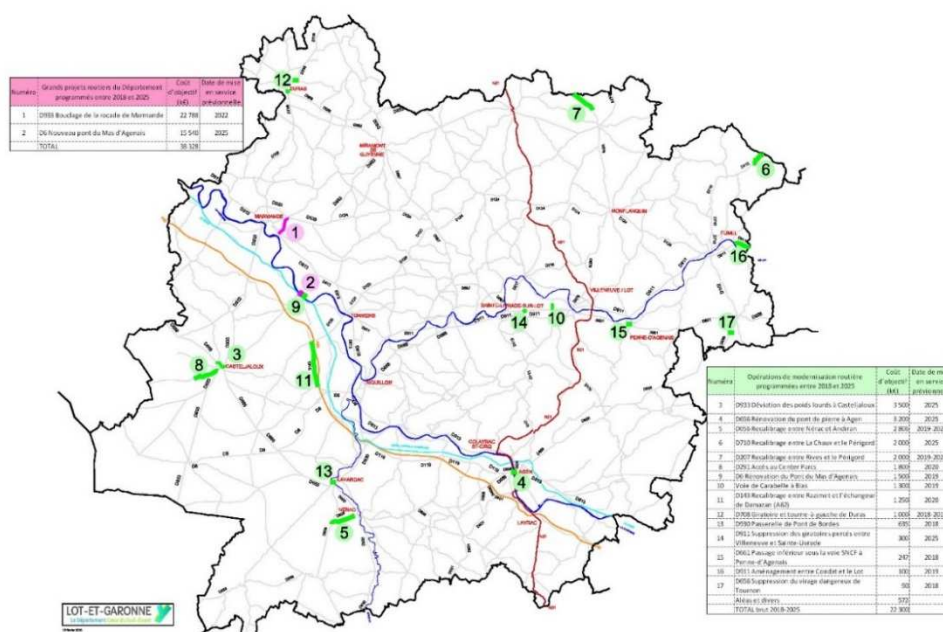
PRINCIPALES ACTIONS

Infrastructures routières – Études et travaux neufs

En 2018, le Conseil départemental a adopté un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour les travaux neufs routiers de 116,2 M€ se décomposant en :

- 22,3 M€ pour la modernisation du réseau routier départemental,
- 9,6 M€ pour les opérations de traverse d'agglomération,
- 38,3 M€ pour les grands projets routiers départementaux (rocade de Marmande et pont du Mas-d'Agenais),
- 46 M€ pour les projets partenariaux (RN 21 et ouest agenais).

La carte ci-après permet de localiser les projets de modernisation du réseau routier départemental et les grands projets départementaux.



En 2018, les principaux projets de modernisation mis en service ont été les suivants :

- le tourne-à-gauche de Coussan (D 933) ;
- la rectification d'un virage de la D 656 au sud de Tournon-d'Agenais ;
- la rectification d'un virage au nord de Tournon-d'Agenais ;
- la mise au gabarit du pont rail de la D 661 à Penne-d'Agenais.

Par ailleurs, les travaux ont débuté en 2018 et se poursuivront en 2019 sur deux opérations :

- le carrefour du Poteau à duras ;
- la passerelle du pont de Bordes.

Zoom sur...

La passerelle du pont de Bordes

La D 930 franchit la Baïse à Lavardac par le pont de Bordes. Cet axe très fréquenté par les véhicules légers et les poids-lourds est également un passage obligé pour les piétons souhaitant se rendre à Barbaste ou vers les zones commerciales. Les trottoirs, très étroits, ne permettent pas un usage en toute sécurité pour les piétons.

Diverses solutions ont été étudiées et au final le projet retenu se situe en aval de l'ouvrage actuel. Le nouvel ouvrage accolé au pont existant est constitué d'un tablier en poutre d'aluminium posé sur 3 appuis en béton armé. En parallèle, le parapet du pont historique a été remplacé par un garde-corps métallique. Les aspects architecturaux ont été validés en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Le montant des travaux est d'environ 520 000 € HT, cofinancés par le Département et la Commune de Lavardac à hauteur de 100 000€ HT. La passerelle du pont de Bordes est une opération très attendue par la population locale et offre un nouveau belvédère sur la Baïse.



Les traverses d'agglomération

En 2018, 1 M€ a été consacré aux traverses d'agglomération en cours de travaux sous maîtrise d'ouvrage communale.

Six nouvelles communes (Bias, La Croix-Blanche, Fauquierolles, Fourques-sur-Garonne, Poudenas et St-Barthélémy) ont été déclarées éligibles à cette procédure pour un montant de 915 000 €.

Ces opérations seront réalisées de 2018 à 2020. Elles permettront aux maires de réaliser simultanément les travaux de voirie et d'aménagement urbains (trottoirs, espaces publics...), avec une prise en charge du Département sur la voirie départementale.

En outre, 100 000 € ont été versés aux communes qui ont sollicité le régime des subventions aux bordures de trottoirs.

La traverse de Bourran

La route de Villeneuve-sur-Lot à Aiguillon (D 666) traverse le village de Bourran avec un trafic de 5 300 v/j dont près de 700 poids-lourds. Pour discipliner les vitesses pratiquées dans le bourg, aménager les trottoirs et réglementer le stationnement, notamment celui du transport scolaire, la commune a confié une étude au cabinet Fluiditec en 2016 et sollicité l'assistance technique du Département.

Les travaux, concernant la chaussée et ses dépendances, ont fait l'objet d'une convention signée le 20 septembre 2017, déléguant la maîtrise d'ouvrage à la commune. Physiquement c'est une surface de 5 000 m² de chaussée qui a été rénovée en enrobés.

Le ralentissement (zone 30) est obtenu par deux plateaux surélevés sur la D 666 et un troisième sur la D 205 au droit de l'école communale. En outre, une chicane marque l'entrée côté Aiguillon, signalée par un simple marquage en résine, sans saillie.

Les professionnels du transport ont été consultés sur l'aménagement et ont fait valoir leurs remarques, prises en compte par la commune.

La totalité de l'opération a donné lieu aux dépenses suivantes :

- travaux départementaux : 94 000 € HT ;
- travaux communaux : 361 000 € HT.

L'intervention du Département a donc généré un véritable effet levier.

Infrastructures routières – Maintenance et exploitation

La maintenance du patrimoine routier départemental (chaussées et ouvrages d'art) est essentielle pour garantir la pérennité du réseau routier départemental et la sécurité des usagers. En 2018, 125 km de chaussées ont été renouvelés pour un montant de 5,8 M€. Ces travaux ont été conduits à 66 % par le Parc routier départemental (soit 83 km d'enduit superficiel d'usure) et 34 % par les entreprises (soit 42 km de travaux réalisés par les entreprises : 4 km d'enduit superficiel d'usure et 38 km de revêtement en béton bitumineux).

Enfin, 500 000 € ont été consacrés à la maintenance des ouvrages d'art.

Sécurité routière

Le diagnostic sécurité de trois routes classées à grande circulation (D 911, D 666 et D 933), achevé en 2016, a débouché sur un plan d'actions pluriannuel dès 2017. 140 000 € ont été consacrés à ce plan en 2018.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2018 cofinancé par le Département et l'État, le Conseil départemental a valorisé le dispositif CAR 47 – Conduire d'auto d'un retraité (1^{er} prix du concours national des écharpes d'Or 2017), en organisant une journée nationale « seniors et mobilités » le 19 juin 2018 à Pont-du-Casse. Pour cette action phare en 47, un site Internet est actuellement en chantier, grâce au soutien de la Conférence des financeurs.



Une action nouvelle « Mobiliday » labellisée au PDASR, en faveur de la mobilité et de la sécurité des déplacements des primaires s'est déroulée en novembre 2018 à Damazan en milieu rural puis à Villeneuve-sur-Lot en milieu urbain. Au total, 1 500 enfants ont été sensibilisés.

Réseau cyclable

Le Département a poursuivi le développement des infrastructures cyclables en jalonnement des itinéraires structurants du schéma départemental des aménagements cyclables. En 2018, la V 82 véloroute de la Baïse est venue enrichir le réseau des itinéraires cyclables départementaux. Sur la V 86 Véloroute du Lot, les travaux du passage inférieur se sont poursuivis ainsi que l'aménagement de la voie verte entre Sainte-Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot. 700 000 € ont ainsi été investis sur cet axe.

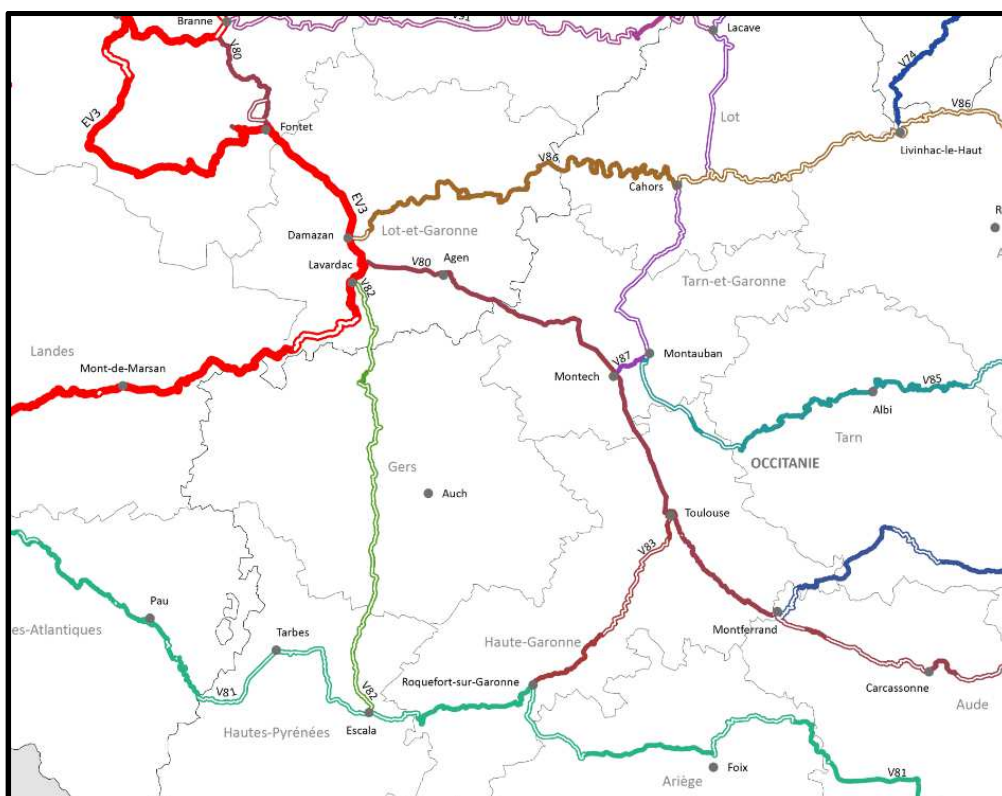
Zoom sur...

La V 82 véloroute de la Baïse

Les départements du Gers et de Lot-et-Garonne sont concernés par le tracé de la V 82, véloroute de la Baïse, inscrite au schéma national. Cet itinéraire relie la V 80 (le Canal des deux mers à Vélo) à la V 81 qui suit le piémont pyrénéen.

En 2018, le Département a procédé au jalonnement entre Vianne et Moncrabeau sur

des voiries existantes à faible trafic, tandis que le Gers poursuivait jusqu'à Condom. En parallèle, les deux départements ont entamé les études pour juger de l'opportunité de transformer la voie ferrée Port-Sainte-Marie / Condom en voie verte. Les premiers contacts ont été pris avec SNCF réseaux pour connaître le devenir de la ligne.



Réseau navigable

En 2018, plus de 1 000 bateaux et environ 6 000 passagers ont emprunté le réseau navigable géré par le Département (120 km sur les axes Baïse et Lot).

Le Département poursuit aussi le développement de son réseau navigable, dans l'objectif de rejoindre le réseau navigable du département du Lot, avec notamment le projet d'écluse de Saint-Vite.

En 2018, les négociations avec les usiniers occupant actuellement le sas de l'écluse ont abouti et un protocole transactionnel a été signé au troisième trimestre 2018. Une opération conjointe de déplacement de la turbine hydroélectrique et de remise en navigation de l'écluse est rendue possible par ce protocole. En parallèle, le dossier des évaluations environnementales, conjoint aux deux maîtres d'ouvrage, a été finalisé en vue d'une enquête publique en 2019.

Infrastructures – Participation aux projets de l'État et de l'Agglomération d'Agen

L'État a poursuivi en 2018 les travaux de l'accès sud de Villeneuve-sur-Lot, qui permettront de passer la RN 21 à 2x2 voies sur 1,5 km. Le Département finance à hauteur de 2,3 M€ (20 %) cet investissement de 11,4 M€. La mise en service est intervenue en septembre 2019.

Par ailleurs, lors de la DM2 de 2018, le Département a adopté une convention de financement tripartite avec l'État et l'Agglomération d'Agen sur les aménagements de la RN 21 inscrits au CPER 2015-2020 :

- Travaux de la section Monbalen – La Croix Blanche (36 M€)
- Études et acquisitions foncières de la section La Croix-Blanche/Foulayronnes (4 M€).

Le Département participe à ces deux opérations à hauteur de 26,04 %, soit 10,4 M€.

Enfin, le Département a délibéré le 20 juin 2016 pour participer aux infrastructures de la rive gauche de l'agglomération Agenaise à hauteur de 33 %, plafonnés à 26 M€. Dans ce cadre, il a apporté une participation de 3,2 M€ à la rocade sud-ouest d'Agen réglée en 2017-2018.

EN CHIFFRES

Investissement en infrastructures et emplois

- 19,4 M€ investis sur les réseaux routier, cyclable et navigable, à l'origine de 388 emplois

Réseau routier

- 125 km de couches de chaussées renouvelés pour 5,8 M€ (66 % par le Parc routier départemental, 34 % par les entreprises)
- 68 M€ investis dans les travaux neufs routiers entre 2010 à 2018 : 39 M€ sur le réseau routier départemental hors agglomération, 12 M€ de participations aux traverses d'agglomération, 17 M€ de participations aux grands projets partenariaux

Moyens de la direction des Infrastructures et de la Mobilité

- 232 agents à la DIM au 1^{er} janvier 2018, répartis entre le siège et 16 sites sur le territoire départemental (14 centres d'exploitation et 3 unités départementales dont 2 occupent le même site qu'un centre d'exploitation, 1 parc routier)
- 7 véhicules et engins commandés en 2017 et livrés en 2018, pour un montant de 640 000 € TTC :
 - 2 camions multi-bennes 16 t. Ils équipent aujourd'hui les centres d'exploitation de Villeneuve-sur-Lot et de Miramont-de-Guyenne : 330 000 €,
 - 1 pelle hydraulique sur pneus au Parc routier: 230 000 €,
 - 1 fourgon-benne 3,5t au centre d'exploitation de la navigation: 30 000 €,

- 3 véhicules utilitaires avec signalisation embarquée aux centres d'exploitation de Bon Encontre, Nérac et Monflanquin: 50 000 €.



Camion multi-benne au centre d'exploitation de Miramont



Véhicule utilitaire léger



Fourgon benne au centre d'exploitation de la navigation



Pelle sur pneus du Parc routier départemental

- 17 véhicules et engins commandés en 2018, pour un montant de 713 000 € TTC (livraison pour l'essentiel en 2019).

Ces investissements font l'objet d'une programmation pluriannuelle, afin de rationaliser et de moderniser la flotte de matériels de la DGAİM (Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité).

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, NUMÉRIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

La CET, Commission Développement économique, Numérique, Tourisme et Politiques contractuelles, oriente et définit la politique du Département dans ces domaines qui ont un impact fort pour l'équilibre socio-économique du Lot-et-Garonne.

À cet effet, la commission se réfère à des documents cadres délibérés par le Conseil départemental (schémas de développement touristique et économique), mais aussi à des partenariats, avec la Région en particulier.

La CET se réunit une fois par mois pour émettre un avis sur chaque dossier. En 2018, deux réunions se sont déroulées sur les cantons afin d'appréhender au mieux des projets sur leur territoire.

PRINCIPALES ACTIONS

Tourisme

Le 4^e schéma 2014/2020, ajusté à la suite des États généraux du tourisme (EGT), fixe les enjeux du tourisme départemental et en précise les actions à mener.

Le « slow tourisme » et la prise en compte de l'environnement du Lot-et-Garonne constituent le fil rouge de la politique départementale pour développer une offre de qualité en phase avec les attentes des touristes.

Il est ici important de rappeler les actions de fond menées par la collectivité à travers l'octroi de subventions et l'ingénierie offerte aux maîtres d'ouvrages. Au-delà, deux projets en cours en 2018 méritent d'être signalés : la valorisation du canal de Garonne et la création d'un itinéraire pédestre entre Soulac et Rocamadour. En effet, il s'agit de projets interdépartementaux (avec la Gironde pour le premier ; la Gironde, la Dordogne et le Lot pour le second) qui ont vocation à capter des touristes pratiquant la randonnée en leur proposant des itinéraires suffisamment longs, avec une ouverture sur la découverte historique, patrimoniale et paysagères, sans oublier la connexion avec les services.

LE CANAL DE GARONNE

LES POINTS ESSENTIELS DU CANAL

- Relié au Canal du Midi, partie intégrante du Canal des 2 Mers
- 87 km de longueur
- Traverse deux départements : Gironde et Lot-et-Garonne
- Voie Verte le long du Canal
- Dimension : gabarit Freycinet



M2 AGEST - Atelier Canal de Garonne 2019 - Léa Cescosse, Marie Preuilly, Juliette Wettstein, Clara Duhem

5

Le projet de véloroute de Port-Sainte-Marie à Condom (32), qui a été amorcé en 2018, s'insère dans cet esprit de développement touristique interdépartemental.

En 2018, la Scandibérique a été inaugurée. Il s'agit de la partie française de l'EuroVélo 3 qui relie Trondheim en Norvège à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne. Le Lot-et-Garonne est intégré dans cet itinéraire reconnu au niveau européen, avec 96,7 km sur son territoire.

D'autres projets touristiques méritent toujours l'attention comme la création, maintenant effective, du parc aqualudique de Walibi à Roquefort ou le projet en cours de Fontirou Grand Parc sur les communes de Castella et Monbalen.

À signaler : le projet de parc de loisirs sur Saint-Sernin-de-Duras porté par un opérateur Britannique.

Enfin concernant le projet de Center parcs, les actes de vente pour l'acquisition des terrains et de l'Espace naturel sensible ont été signés le 6 décembre 2018. Les travaux de défrichement ont commencé en fin d'année pour une ouverture prévisionnelle du site au printemps 2021. La Société d'économie mixte porteuse des équipements du Center Parcs est constituée de la Région, du Département, de la Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne, de la Caisse des dépôts ainsi que du groupe Pierre & Vacances. Pour mémoire, Center Parcs est un projet de 188 millions d'euros dont 75 millions au titre des équipements.



L'animation économique

Le Département est un acteur public déterminant pour le développement de l'économie départementale. Il intervient à divers niveaux en vue de favoriser, stimuler, les projets. Ainsi, il participe sous forme de subventions aux projets d'investissement des entreprises de l'agroalimentaire, du bois et de la pêche, conformément au cadre juridique permis par la loi NOTRe.

Le lien avec l'industrie agroalimentaire est affirmé à travers la délégation de service public d'Agropole, au titre de laquelle le Département délègue sa mission aux trois associations délégataires : Agropole Services, Agropole Entreprises et Agrotec.

Les groupements d'entreprises et les clusters bénéficient également du soutien départemental en favorisant les partenariats et les mutualisations.

Concernant l'implication dans les zones d'activité d'intérêt régional, le Département a été contraint, fin 2018, de se retirer de la gestion du Marché d'intérêt national et de la zone de la Confluence. Chaque retrait s'est fait en accord avec les EPCI concernés.

Politique contractuelle

L'accompagnement des quatre Pays lot-et-garonnais dans la mise en œuvre de leur programme Leader représente toujours un moyen pertinent de soutenir les projets des territoires. La convention en vigueur avec chaque Pays entérine cet engagement. Une convention établie avec la Région, autorité de gestion du programme et l'organisme payeur, formalise l'engagement public concerté en ce domaine.

Campus numérique

Créée en février 2017, l'association Campus numérique 47 a pour mission de développer le site de l'ancienne école normale pour accueillir des activités d'enseignement et d'incubateur autour du numérique. Depuis septembre 2017 date à laquelle l'association a recruté un directeur, les services du Campus se sont développés et les partenariats ainsi que les opérations d'animation se sont multipliés. À la suite du concours qui s'est tenu du 22 au 24 juin 2018, quatre start-up ont pris place dans l'incubateur, rejointes par d'autres en cours d'année. Aujourd'hui les neuf bureaux du site sont occupés. Le programme d'accompagnement est suivi par tous les incubés qui bénéficient de sessions hebdomadaires de formation et d'un accompagnement individualisé sur la gestion de projet, la comptabilité, la fiscalité et le marketing.



Sur les bâtiments, des travaux légers ont été réalisés afin de permettre l'installation des nouveaux étudiants arrivés au cours des deux sessions d'admission de l'école Intech'Sud. Concernant la restructuration du bâtiment, le cabinet Brassié a été retenu pour produire un projet d'aménagement et assurer la maîtrise d'œuvre du programme global. Ce dernier s'élève à 2,6 M€ HT, avec une livraison prévu pour à la fin 2019.

Les travaux de l'Établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

À la suite du décret du 5 mai 2017, le périmètre de l'EPFNA a été étendu au département de Lot-et-Garonne. Une première convention d'objectifs avait donc été signée entre le Département de Lot-et-Garonne et l'EPFNA afin de faciliter la réalisation de projets communaux et intercommunaux.

En 2018, l'EPF est allé à la rencontre des territoires et a signé 32 conventions en Lot-et-Garonne encadrant son champ d'intervention sur le territoire :

- 18 conventions centre-bourg avec des communes,
- 6 conventions cadre avec les EPCI,
- 4 conventions relatives au développement économique avec des communes et EPCI,
- 2 conventions relatives à la reconversion de friches,
- 2 conventions relatives à l'habitat.

Ces conventions permettent à l'EPF de réaliser des acquisitions foncières, des études de gisement foncier ou de préféabilité et des travaux de démolition.

Aménagement numérique du territoire

Avec une progression annuelle de + 114 % (contre + 31 % à l'échelle nationale), le nombre de logements lot-et-garonnais raccordables à la fibre est passé de 6 979, fin 2017, à 14 909, fin 2018. Cette progression permet au Lot-et-Garonne d'enregistrer la 6^e plus grosse progression nationale au cours de l'année passée.

Le taux de logements raccordables atteint, fin 2018, quasiment 8,3 % du nombre total des lignes que compte le Lot-et-Garonne (194 000 lignes). Il sera nécessaire de poursuivre l'effort pour atteindre les objectifs que le Département s'est fixé : 100 % des logements raccordés à la fibre d'ici fin 2023.

L'année 2018 aura été marquée par deux événements :

- le lancement, par le Syndicat mixte *Lot-et-Garonne Numérique*, des premiers déploiements publics de la fibre optique en zones rurales,
- et le pari d'un changement de paradigme, misant sur une meilleure complémentarité public / privé, se formalisant par l'accord « Amel » conclu avec l'opérateur Orange, pour déployer le très haut débit, deux fois plus vite, tout en mobilisant trois fois moins de financements publics, soit une économie de 160 M€.

La conjugaison de ces deux événements permettra de concrétiser, dès 2019, la montée en puissance nécessaire pour tenir les objectifs de fin des déploiements à horizon 2023.



Mais parce que ces échéances peuvent paraître lointaines pour les abonnés pas ou mal desservis par l'ADSL, les travaux pour accompagner la montée en charge du *WIFI-HD* se sont poursuivis en 2018. Pour mémoire, ce réseau propose aujourd'hui, sur la quasi-totalité du territoire, des débits Internet pouvant aller jusqu'à 20Mbps en solution d'attente au très haut débit par la fibre optique.

Enfin, 2018 a été marquée par la réalisation des travaux pour la construction de nouveaux relais de téléphonie mobile, pour couvrir les centres-bourgs des 5 communes identifiées par l'État comme étant situées en zones blanches : Thézac, Auradou, Hautefage-la-Tour, Massels et Frespech. Grâce à l'action menée par le Département, ces communes bénéficient aujourd'hui d'une couverture de téléphonie mobile de qualité.

EN CHIFFRES

- 274 000 € de subventions pour 9 projets d'hébergement et équipement touristique d'un montant global de 1 470 000 €
- 80 000 € de subventions pour 12 projets d'animation touristique
- 148 000 € de subventions pour 3 projets agroalimentaires de 1,8 M€ au global devant générer 10 emplois
- 288 M€ d'investissements et 2 564 emplois pour 113 entreprises sur la technopole Agropole
- 10 dossiers publics soutenus au titre de la politique territoriale soit 86 000 € de subventions
- 5 dossiers privés soutenus au titre de la politique territoriale soit 18 000 € de subventions
- 13 dossiers animation économique (clusters) soit 58 000 €
- 5 dossiers animation économique (groupements) soit 500 000 €
- engagement financier maximal de l'EPF à hauteur de 8 540 000€ pour les 32 conventions
- plus de 3 M€ investis dans l'aménagement numérique du territoire
- 300 emplois par an pour déployer le Très haut débit sur la période 2018-2023
- une économie de 160 M€ grâce à l'accord passé avec Orange pour un déploiement accéléré du Très haut débit (5 ans au lieu de 10)
- 16 160 logements lot-et-garonnais raccordables à la fibre fin 2018

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETÉ

La commission Développement durable et citoyenneté, composée de 8 membres titulaires assistés des services administratifs concernés, examine les dossiers relevant :

- du Développement durable : subventions aux associations d'éducation à l'environnement et au développement durable, suivi des projets départementaux en lien avec le DD, production du Rapport annuel de développement durable de la collectivité (RADD) ;
- de la Citoyenneté : suivi du Trophées du bénévolat, subventions aux partenaires d'éducation populaire et aux manifestations citoyennes, suivi du label Villes et villages fleuris, etc.

Elle se réunit une fois par mois pour rendre un avis sur les dossiers, présentés ensuite à la Commission permanente.

PRINCIPALES ACTIONS

Politique de Développement durable

La commission a élaboré une nouvelle feuille de route qui se décline sous les axes de développement durable suivants :

- Créer des conditions favorables au développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous : organisation et développement des projets départementaux de la convention éducative : (Abelha - « abeille » en gascon, semaine de l'arbre et de la forêt, semaine de l'eau...), soutien aux associations d'éducation à l'environnement et au développement durable :
 - o Collectif En jeux durables : union d'une trentaine d'associations de taille très variables œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable,
 - o Au fil des Séounes,
 - o Horizon vert,
 - o Graines Aquitaine (Dispositif Planète précieuse),
 - o CPIE Pays de Serres - Vallée du Lot.
- Favoriser la transversalité entre les politiques publiques départementales (production des documents réglementaires en lien avec le développement durable, suivi et évaluation de la prise en compte du développement durable dans les projets). Dans ce cadre, un travail sera engagé sur les sujets énergie et climat.

- Développer le programme « Du 47 dans nos assiettes » sur le département et notamment élargir le programme « Du 47 dans nos assiettes » auprès des Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
- Soutenir et sensibiliser à l'habitat innovant (en lien avec l'évolution du régime d'aide en faveur de la construction de logements sociaux).
- Soutenir le développement des projets d'économie sociale et solidaire sur le département (partenariat avec l'Association territoires et innovation sociales [Atis] et France active Aquitaine pour accompagner les porteurs de projet).

Zoom sur...

Les actions importantes de l'année

Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) les 28, 29, 30 mai et 5 juin 2018 : à la suite d'un recensement réalisé en décembre 2017 auprès des collèges du département, la mission Développement durable a coordonné dans les collèges la collecte des mobiliers informatiques (camions de collecte fournis par le département) et le transport en déchetterie de proximité pour le recyclage des D3E.

Assises EEDD (Éducation à l'environnement et au Développement durable) le 2 juin 2018 sur le thème « Les citoyens acteurs de l'économie circulaire » : les objectifs étaient de donner à voir ce qui se fait

en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable en Lot-et-Garonne, sensibiliser les scolaires et le grand public au thème du recyclage mais aussi mobiliser et fédérer en interne (collèges, agents) et en externe les acteurs de l'EEDD du département autour des Assises.

Quatre établissements, ayant des projets pédagogiques en lien avec le recyclage et plus largement le développement durable, ont répondu présents pour organiser des journées à destination de leurs élèves : la Maison familiale et rurale de Miramont-de-Guyenne, le collège La-Plaine de Lavardac, le collège Damira-Asperti de Penne-d'Agenais et le collège La-Rocal de Bon-Encontre.

Citoyenneté

En 2018, le mandat des conseillers départementaux jeunes, élus en 2016, a pris fin au terme de 18 mois d'implication. Quatre grands projets ont vu le jour :

- blog média,
- journées sport & handicap réunissant près de 500 participants au mois de mars,
- création d'un label DD Abelha pour les collèges en lien avec la convention éducative, installation d'un rucher-école dans le parc du Département,
- et création d'une affiche présentant une BD contre les discriminations.



Au second semestre, de nouvelles élections se sont déroulées permettant à 80 nouveaux collégiens et jeunes des MFR et IME (Institut médico-éducatif) de Lot-et-Garonne d'accéder au dispositif Conseil départemental des jeunes (CDJ).

Les jeunes ont également été les principales cibles d'actions développées par le service Vie citoyenne et associative notamment *via* la convention éducative et les partenaires.

Le Département a aussi été moteur dans le développement d'actions directes et indirectes pour l'amélioration du vivre ensemble en Lot-et-Garonne à travers les trois dispositifs Label Villes et villages fleuris, Manifestations citoyennes (pour les associations et les collectivités) et les Trophées du bénévolat qui a vécu sa toute 1^{re} édition le 10 octobre. Un franc succès, au vu du nombre de candidatures (217) et des présents à la cérémonie (650).

Politique associative

Le Département développe depuis plusieurs années un vaste accompagnement du tissu associatif grâce à des dispositifs spécifiques que sont le conseil technique de professionnels (agents territoriaux et personnes ressources extérieures) et une large gamme d'ateliers de formation sur les fondamentaux associatifs. Gratuits et destinés à un public de bénévoles, ces ateliers permettent de renforcer leurs compétences et leurs savoirs.

EN CHIFFRES

Développement durable

56 000 € de subventions versées aux associations pour leurs actions et projets en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Citoyenneté

En 2018, 192 000 € ont été alloués à ce domaine.

- 217 candidatures reçues pour les trophées du bénévolat ; 16 lauréats répartis en 7 catégories
- 3 sessions CDJ
- 21 communes et 64 particuliers honorés par le Label Villes et villages fleuris
- 25 itinéraires et 1 projet départemental « Devenez correspondant de presse » développés au sein de la convention éducative
- 6 établissements scolaires ayant participé aux « Journées de lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire »
- 70 000 € pour les associations d'éducation populaire et de citoyenneté (Ligue de l'enseignement, Francas, Ifac, Maison de l'Europe)
- près de 10 manifestations citoyennes portées par les associations et collectivités lot-et-garonnaises accompagnées financièrement.

Vie associative

Le service Vie citoyenne et associative a poursuivi et développé les dispositifs existants auprès des acteurs associatifs du territoire (pour rappel, plus de 8 000 associations sont actives sur le département), ainsi :

- 19 ateliers, soit 28 dates réparties sur les 3 territoires (Agen, Marmande, Villeneuve-sur-Lot) ont été proposées sur l'ensemble de l'année, représentant 254 participants bénévoles et responsables associatifs formés
- 25 permanences spécialisées en comptabilité, emploi, juridique et spectacles vivants ont été organisées
- 211 associations conseillées par les agents du service

COMMISSION POLITIQUE ÉDUCATIVE, COLLÈGES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Commission Politiques éducatives, Collèges et Enseignement supérieur, composée de six membres titulaires et assistée des services concernés, examine les dossiers relevant :

- des collèges publics : dotations de fonctionnement, équipement en matériel et mobilier, numérique, investissements et programmes de travaux, personnels adjoints techniques, etc.
- des collèges privés : forfaits d'externat
- de la restauration dans les collèges publics
- de l'enseignement supérieur
- de l'action éducative en milieu scolaire (notamment la convention éducative)
- de la sectorisation
- des transports scolaires : élèves et étudiants handicapés, allocations individuelles

Elle se réunit une fois par mois pour rendre un avis sur les dossiers qui vont être présentés à la commission permanente. Ses membres participent également à diverses réunions en relation avec le domaine des collèges, en particulier au groupe de travail « Collèges », constitué à parité avec les représentants des chefs d'établissement et des adjoints-gestionnaires ou le domaine des enseignements universitaires.

PRINCIPALES ACTIONS

Politiques éducatives

Refonte de la dotation d'équipement et de fonctionnement des collèges publics

Les modalités de calcul de la dotation de fonctionnement des collèges publics n'avaient pas évolué depuis la décentralisation et des écarts importants apparaissaient entre établissements, qui ne se justifiaient pas au regard de l'évolution des effectifs ou des restructurations opérées.

Ainsi, les modalités de calcul de la dotation d'équipement et de fonctionnement ont été révisées. La dotation attribuée depuis 2018, définit trois enveloppes :

- une enveloppe plancher de 28 500 €, quel que soit l'établissement,
- une enveloppe technique qui tient compte des effectifs, des surfaces et de la viabilisation,
- une enveloppe solidarité qui est une enveloppe d'ajustement déterminée selon le montant des fonds de roulement, le montant de la dotation par élève, les spécificités particulières de l'établissement.

Plus équitable, cette dotation permet de reconsidérer tous les trois ans la situation de l'établissement en fonction de l'évolution des critères définis ci-dessus.

Restauration dans les collèges

Dans le cadre du programme départemental « Du 47 dans nos assiettes », le Département a piloté la mise en place d'un groupement départemental d'achats de denrées à partir de janvier 2017, afin d'agir efficacement sur l'ensemble des acteurs impliqués dans la restauration collective, du producteur à l'élève consommateur.

24 collèges publics et 2 lycées ont adhéré à ce groupement. L'objectif fixé par l'assemblée départementale est d'atteindre 60 % de produits frais issus de producteurs locaux et une baisse de 50 % du gaspillage alimentaire.

Les achats réalisés se répartissent comme suit :

- 81 % de produits frais dont 100 % sont d'origine locale
- 9 % de produits surgelés
- 10 % de produits d'épicerie



La démarche volontariste et ambitieuse du Département est reconnue au niveau national. En effet, le Département a reçu le Territoria d'argent, prix décerné par l'Observatoire national de l'innovation territoriale pour le programme « Du 47 dans nos assiettes ». Ce prix distingue l'initiative du Département qui mène une politique reconnue comme originale et novatrice, au service de l'intérêt général, des établissements et des élèves, mais également du développement local et des filières de production.

Courant 2018, huit Départements ont contacté la mission Restauration pour découvrir le programme et s'inspirer de la méthodologie mise en œuvre depuis plusieurs années et qui produit des effets bénéfiques en termes de qualité de restauration pour les convives et de levier économique pour l'agriculture du département.

En outre, les tarifs de restauration dans les collèges ont fait l'objet d'un rapport en commission permanente qui a acté des tarifs uniques en 2017, après avoir uniformisé les tarifs en 2016. Les tarifs 2018, votés en octobre 2017, n'augmentent pas en raison des bons résultats obtenus sur les conditions d'approvisionnement et leurs effets sur les budgets 2016 et 2017 des collèges.

Numérique dans les collèges

Le Département soutient l'acquisition de matériel pédagogique des établissements dans le cadre d'un appel à dotation annuel, qui permet de remplacer les équipements informatiques les plus anciens, essentiellement les PC et de soutenir des projets pédagogiques par des dotations spécifiques. Pour 2018, ces acquisitions ont représenté 366 000 €.

Le collège Ducos-du-Hauron à Agen a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national comme « Collège préfigurateur » du numérique. Le Département a accompagné cet établissement pour lui donner l'environnement numérique nécessaire au fonctionnement des tablettes qui ont été livrées depuis 2016 et a permis de doter l'ensemble des élèves et des enseignants pour la rentrée 2018, soit 610 tablettes au total pour 305 000 €. En parallèle, depuis 2015, le Département a engagé une programmation du câblage informatique selon un référentiel normalisé de l'ensemble des collèges. Ainsi, fin 2018 la programmation est en phase d'achèvement. Concernant la maintenance informatique, la Direction des systèmes d'information (DSIAN) dispose désormais de deux agents affectés à une maintenance plus experte pour les collèges.

Depuis la rentrée 2018, une maintenance à distance pour l'ensemble du parc informatique a été mise en place dans deux collèges tests, le collège de Penne-d'Agenais et le collège du Mas-d'Agenais. Progressivement, cette maintenance sera déployée dans les 24 collèges.

Formation des ATTEE

Afin de permettre aux ATTEE (Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement) d'acquérir les meilleures compétences techniques nécessaires à leurs missions, des formations dans plusieurs domaines leur ont été proposées, notamment :

- formation préalable et continue des assistants de prévention,
- mise à niveau pour les habilitations électriques,
- hygiène alimentaire en restauration collective,
- techniques de nettoyage mécanisé et manuel dans les locaux de type administratif,
- sauveteurs secouristes du travail,
- utilisation des logiciels de gestion des stocks (Easylis),
- et de suivi de la maîtrise sanitaire (Easytrace) pour l'ensemble des chefs et seconds de cuisine.

De plus, des formations d'initiation à l'utilisation des adresses mails, de l'intranet des collèges et de la bureautique, initiées en 2017, ont été à nouveau assurées en intra par deux agents de la direction auprès des ATTEE.

Projet éducatif et culturel

Depuis la rentrée 2016/2017, l'ensemble des collèges sont engagés dans l'appel à projet éducatif et culturel et sont financés à ce titre. Cette démarche permet aux équipes pédagogiques de proposer à tous les élèves des établissements de pouvoir bénéficier durant leur scolarité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, de sciences et de technologie, d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, de formation et d'orientation, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maîtrisée à hauteur de 240 000 €/an.

Chant choral

Dans le cadre de la 6^e édition de « Chœur en scène », quatre concerts chorales ont eu lieu en mai/juin avec pour thème « Sinfonia Pop » à Agen, Marmande, Tonneins et Villeneuve-sur-Lot. Les 1 100 collégiens chanteurs accompagnés d'ensembles instrumentaux ont rassemblé plus de 3 500 spectateurs.



Enseignement supérieur

Le Département soutient financièrement les universités situées à Agen, rattachées à l'Université de Bordeaux, à hauteur de 660 500 €/an. Une convention d'objectifs, avec l'Université de Bordeaux, en partenariat avec l'Agglomération d'Agen, formalise ce soutien qui permet à 1 100 étudiants de bénéficier de conditions d'études très satisfaisantes.

Le Département est très attaché au maintien d'un pôle universitaire fort en Lot-et-Garonne car il permet à la jeunesse lot-et-garonnaise de poursuivre des études supérieures au plus près de leur domicile, mais aussi parce qu'il présente un intérêt en termes d'aménagement et d'attractivité du territoire. Aussi, le Conseil départemental encourage et soutient toutes les offres de développement de l'offre en enseignement supérieur.

Les bâtiments scolaires

Le Département a en charge les travaux de rénovation et de maintenance de 26 collèges publics du département avec l'appui de la Sem 47 (Société d'économie mixte).

Visites annuelles de programmation, réunions de chantiers, suivi des vérifications périodiques des installations techniques, interventions en urgences, le Département entretient une relation de proximité avec les acteurs des établissements, grâce à une présence régulière sur le terrain. Objectif : répondre au mieux aux besoins des collégiens et de la communauté éducative.

En 2018, l'action du Département s'est spécialement portée sur la préparation d'un plan Collèges afin d'anticiper les besoins à venir.

Un diagnostic du parc immobilier des collèges a été mené, prenant en compte les perspectives d'évolution des effectifs des collégiens dans les prochaines années, effectifs en progression notable dans bon nombre d'entre eux.

Cet état des lieux a porté sur l'adaptation des locaux et des équipements aux effectifs et besoins pédagogiques, les modalités de fonctionnement des installations techniques et les moyens nécessaires à leur optimisation, la capacité des établissements d'accueillir tous les collégiens par la mise en accessibilité à tous les types de handicaps, la réponse aux engagements de la collectivité en termes d'économies d'énergies et de réduction de gaz à effet de serre.

À l'issue de ce travail, une hiérarchisation des besoins d'intervention immobilière sera établie et une programmation d'opérations sera proposée en 2019.

Poursuite du 8^e programme de rénovation des collèges

Parallèlement, les opérations du 8^e programme de rénovation ont été poursuivies :

- Collège Paul-Dangla (Agen) : rénovation du bâtiment administration et des logements de fonction. Montant global : 1,7 M€ dont 958 000 € en 2018. L'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment externat sera réalisée en 2020,



- Collège Jean-Boucheron (Castillonnès) : livraison partielle de la mise aux normes du bâtiment externat et réfection partielle du gymnase en septembre 2018. Montant global : près de 3,3 M€ dont plus de 1,7 M€ en 2018. La livraison définitive est envisagée à la rentrée des classes 2019,
- Collège Jean-Moulin (Marmande) : troisième et dernière phase de travaux de restructuration (926 000 €) portant sur la géothermie. Livraison en 2019, après la rénovation de la Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté).

Programme annuel de travaux de grosses réparations

En 2018, près de 4 M€ été consacrés aux opérations annuelles de maintenance et travaux d'accessibilité et en particulier :

- Collège Paul-Dangla (Agen) : réfection de la cour et remplacement des réseaux eaux usées et eaux pluviales pour 175 000 €, opération achevée en 2019,
- Collège La-Rocal (Bon-Encontre) : extension et restructuration des sanitaires de l'externat pour notamment les rendre accessibles aux personnes handicapées. Montant des travaux : 300 000 €,
- Collège Théophile-de-Viau (Le Passage-d'Agen) : construction de nouveaux sanitaires pour les élèves pour 190 000 €,
- Collège Didier-Lamoulie (Miramont-de-Guyenne) : rénovation du système de chauffage, avec la mise en place d'une pompe à chaleur et d'une VMC (Ventilation mécanique contrôlée) à la demi-pension pour 80 000 €,
- Collège Crochepierre (Villeneuve-sur-Lot) : lancement de la première phase de la réfection des toitures terrasses pour 170 000 €,
- Collège Delmas-de-Grammont (Port-Sainte-Marie) : réaménagement de la laverie pour 75 000 €,
- Collège Kleber-Thoueilles (Monsempron-Libos) : rafraîchissement d'une salle de SVT (Sciences de la vie et de la terre) pour 65 000 €.

Des travaux d'accessibilité intérieurs ont été réalisés en 2018 au collège Louis-Ducos-du-Hauron à Agen (150 000 €). Un ascenseur a été installé au collège de Duras (225 000 €), un élévateur au collège de Sainte-Livrade-sur-Lot (320 000 €). Désormais, la voirie et la cour de récréation à Monsempron-Libos sont accessibles (105 000 €) à tous les collégiens.

Les travaux de câblage des établissements scolaires se sont également poursuivis aux collèges Joseph-Chaumié, Paul-Dangla et Jasmin-les-Iles à Agen, à la cité scolaire de Marmande, Germillac à Tonneins et André-Crochepierre à Villeneuve-sur-Lot pour un montant global de 390 000 €.

De plus, des travaux urgents (590 000 €) et de mises en conformité (150 000 €), ainsi que des programmations exceptionnelles (440 000 €) complètent les interventions figurant dans les différentes programmations.

Transports adaptés

Le code des transports prévoit que les frais de déplacement des élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le Département au domicile des intéressés.

Début 2018, 174 enfants bénéficiaient d'une prise en charge par le Département sur cette base :

- soit à travers une allocation individuelle de 0,80 €/km versée aux familles qui assurent elles-mêmes le transport (59 enfants) ;
- soit à travers la mise en place d'un transport par taxi (115 enfants répartis sur 55 circuits soit plus de 2 enfants par circuit).

Le budget mobilisé en 2018 a été de 1,1 M€, se décomposant en 100 000 € pour les allocations individuelles et 1 M€ pour le transport par taxi.

EN CHIFFRES

Politiques éducatives

- 12 394 élèves accueillis dans les 28 collèges publics
- 250 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement chargés de l'entretien général, la maintenance, la restauration
- 1 314 000 repas servis pour 2,61 M€ d'achats de denrées (marché public)
- 2,7 M€ de dotation globale collèges publics
- 368 000 € de paiement pour l'utilisation des installations sportives
- 2 564 élèves accueillis dans les 9 collèges privés
- 1,7 M€ de forfaits externat collèges privés
- 1 229 bourses départementales pour 1 M€
- 350 000 € dédiés à la convention éducative

Rénovation des collèges

- Près de 960 000 € pour la rénovation du bâtiment administration et des logements de fonction du collège Paul-Dangla (Agen)
- Plus de 1,7 M€ pour la mise aux normes du bâtiment externat et la réfection partielle du gymnase du collège Jean-Boucheron (Castillonès)
- Près de 930 000 € pour la dernière phase de travaux au collège Jean-Moulin (Marmande)
- Près de 4 M€ consacrés aux opérations annuelles de maintenance et travaux d'accessibilité dans les collèges

Transports adaptés

- 174 enfants pris en charge : 59 par une allocation individuelle et 115 par taxi
- 1,1 M€ de budget sur l'année 2018, se décomposant en 100 000 € pour les allocations individuelles et 1 M€ pour le transport par taxi

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

La commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative, composée de 7 membres titulaires assistés des services administratifs concernés, examine les dossiers relevant :

- des divers domaines de la culture : spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue), audiovisuel, arts plastique, lecture publique, patrimoine, archives, éducation culturelle et artistique.
- du sport : clubs sportifs, comités sportifs, emplois sportifs, manifestations sportives...

Elle se réunit une fois par mois pour rendre un avis sur les dossiers, présentés ensuite à la commission permanente.

PRINCIPALES ACTIONS

Politique culturelle

Réajustement de nos régimes d'aide

Des réajustements nécessaires ont été opérés concernant deux régimes d'aide culturels :

- l'un relatif à la filière cinéma avec des plafonds revus à la hausse pour l'animation cinéma et les pôles ressources. Le Département affiche ainsi sa réelle volonté d'attirer de nouveaux tournages sur son territoire et de les accompagner dans toutes les étapes du projet,
- l'autre régime d'aide porte sur les pratiques amateurs. Les associations sont désormais encouragées à se regrouper pour former des projets communs, la présence d'un professionnel n'étant plus une condition substantielle d'octroi de la subvention. L'intérêt étant d'encourager la mise en réseau, la mutualisation, condition essentielle à la bonne réalisation de ces projets.

Enfin, une simplification du traitement administratif des subventions a été opérée avec le versement en intégralité des aides inférieures à 1 500€ à la réception de la convention signée par l'association aidée.

Actions phares de l'année 2018

L'événement culturel emblématique du Département est bien « Les Nuits d'été ». Cette année, cette manifestation a été réintégrée au programme avec une évolution du cahier des charges qui favorise trois communes rurales et participe ainsi au rééquilibrage territorial de l'offre artistique en période estivale.

Par ailleurs, la médiathèque a bénéficié d'un Contrat départemental « Lecture Itinérance » passé avec la Drac Nouvelle-Aquitaine (Direction régionale des affaires culturelles). Cette contractualisation a permis de bénéficier d'une subvention de 32 000 € en 2018 (et 30 000 € en 2019).



De plus, un projet d'art contemporain a été construit avec l'association Pollen. Il s'agit d'une exposition en lien avec le livre, la littérature, les bibliothèques (8 bibliothèques partenaires et une tournée départementale sur plus d'une année).

À noter, la suppression des tournées de bibliobus qui a été remplacée par un nouveau mode de prêt de livres.

Enfin, après avoir pu bénéficier en 2018 d'un 3^e site d'archivage, les Archives départementales a engagé un important chantier permettant l'essor du numérique dans ce domaine, avec une refonte de leur site Internet et une amélioration de la diffusion des données numériques.

Actions dans la continuité des années précédentes

La Médiathèque départementale a élaboré son programme annuel de formations destiné aux professionnels et bénévoles impliqués dans la gestion des bibliothèques et médiathèques. Aussi, des actions ont été menées en 2018 toujours en lien avec le milieu éducatif, telles que Pas à pages, Temps Danse ou encore le Printemps des arts de la scène.

Sur le volet patrimonial, l'important travail de collaboration qui s'est instauré entre la Drac, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département et les communes a été conforté afin d'accompagner ces dernières le mieux possible dans la réalisation de leurs projets.

Enfin, le Département a été présent sur plusieurs Festivals (Garorock, les rencontres Chaland ou le festival du journalisme à Couthures-sur-Garonne) afin de promouvoir l'ensemble des initiatives culturelles et touristiques du territoire.



Politique sportive

2018 a été une année de concertation. Le Département, sous l'égide du vice-président en charge des sports, a lancé une consultation des acteurs du monde sportif au travers d'assises. Les contributions ont nourris les réflexions pour faire évoluer les régimes en direction des clubs et comités affiliés de Lot-et-Garonne.

Les nouveaux cadres d'intervention de la politique sportive départementale ont été validés par l'Assemblée lors de la DM2, répondant aux attentes des présidents associatifs et aux 5 axes mis en évidence lors de la consultation :

- une augmentation du budget dédié aux clubs (*statu quo* pour les comités),
- un budget en adéquation avec le nombre d'emplois financés,
- une réévaluation des forfaits engageant la pratique des jeunes, la pratique « sport pour tous » et l'encadrement,
- une différenciation des niveaux Élite et Pro.



En matière de sports de nature, un diagnostic territorial a été achevé. Le prestataire retenu pour nous accompagner dans l'écriture des préconisations du futur schéma départemental de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature a débuté son travail au 4^e trimestre 2018 (pour un rendu en février 2019).

Enfin, le Département a géré la Maison des sports et les relations avec les comités sportifs résidents.

EN CHIFFRES

Culture

- 1 740 000 € en fonctionnement consacrés à la culture
- 918 000 € en investissement consacrés à la culture

Nombre de dossiers de demande subvention en fonctionnement : 211

Nombre de dossiers de demande de subvention en investissement : 59

Archives départementales

- 1 000 élèves accueillis
- 1 400 visiteurs lors d'événementiels des archives
- Plus de 300 000 consultations du site Internet



Arts vivants et patrimoine

- 5 films tournés en Lot-et-Garonne, longs et courts-métrage ainsi qu'un film documentaire en 2018
- 3 Nuits d'été en 2019 (Meilhan-sur-Garonne, Puch-d'Agenais et Sauveterre-Saint-Denis)
- 600 jeunes lors du Printemps des arts de la scène
- 60 personnes lors des Journées du patrimoine de Pays et des moulins
- 150 personnes lors des Journées européennes du patrimoine à l'Hôtel du Département

Médiathèque départementale

- 200 000 livres, 20 000 CD, des ressources numériques en ligne
- 8 000 nouvelles acquisitions de livres et CD / an
- Plus de 320 000 Lot-et-Garonnais desservis directement ou indirectement (plus de 90 % de la population)
- 250 participants aux formations gratuites

Sport

Le Département a accompagné au travers de ses 10 régimes d'aide plus de 80 000 licenciés, répartis dans plus de 70 disciplines, pour une pratique améliorée. Cet accompagnement se traduit également par :

- 825 000 € attribués aux clubs et comités pour leur fonctionnement
- le financement de 60 emplois sportifs dans les clubs et comités
- près de 20 manifestations nationales et internationales soutenues
- la participation financière à l'acquisition de gros matériels pour 9 clubs et comités
- plus de 6 000 scolaires soutenus dans la pratique sportive, tous niveaux confondus
- près de 200 sportifs honorés à la traditionnelle soirée Trophées des champions

COMMISSION AGRICULTURE, FORÊT ET ENVIRONNEMENT

La commission est aujourd'hui composée de sept élus. Le Département poursuit sur la base des engagements pris avec la Région Nouvelle-Aquitaine par biais de convention, son intervention en 2018 dans le respect de la loi NOTRe, tout en veillant à bien intervenir en complément et non en substitution de l'action régionale.

L'année 2018 a permis d'aider dans les limites imposées par le cadre légal et budgétaire, au maintien des actifs nécessaires. Le Département n'oublie pas qu'un actif agricole génère indirectement une dizaine d'emplois indirects liés à son activité. La défense de la richesse que constituent les 77 filières identifiées sur le territoire, continue d'animer la stratégie départementale.

Cette année encore, les stratégies en matière agricole et biodiversité ont été réfléchies concomitamment dans une perspective d'enrichissement mutuel.

PRINCIPALES ACTIONS

Suivi et promotion des filières agricoles

En 2018, les 1^{res} éditions de la Semaine du et du Marché au miel ont été un réel succès. Environ 1 400 personnes se sont déplacées au Conseil départemental pour rencontrer des professionnels apicoles.



Le soutien aux filières prend aussi son rythme de croisière. Le Département et des représentants des principales filières du 47 étaient présents deux jours à Paris au Salon de l'agriculture.

Pour la première fois, le 1^{er} concours des saveurs de Nouvelle-Aquitaine a été délocalisé en Lot-et-Garonne. Près de 200 jurys, 82 producteurs participants dont 32 issues du Lot-et-Garonne, 236 produits dégustés dont 76 du département. 50 médailles décernées - 20 pour le Lot-et-Garonne.

Soutien à l'installation et hydraulique agricole

Dans un contexte de déprise rurale, le Département aide les agriculteurs de moins de 50 ans à s'installer. En 2018, 76 agriculteurs en phase d'installation ont ainsi été soutenus financièrement.

Par ailleurs, la commission a aidé à réaliser 11 projets de création/extension de ressources en eau. Depuis 2011, ce sont ainsi 80 lacs individuels qui ont vu le jour ou ont été réhabilités en Lot-et-Garonne, garantissant, avec l'aide départementale, une agriculture performante et capable de s'adapter au changement climatique en cours.

Groupe de travail sur les friches agricoles

Les élus départementaux ont été alertés par les représentants agricoles sur un phénomène jugé grandissant d'enfrichement de l'espace rural lot-et-garonnais. Ces friches soulèvent aujourd'hui des questionnements tant d'ordre économiques (potentiel de production abandonné et inexploité) qu'écologiques (fermeture de paysages, recul de la biodiversité...). De plus, dans un contexte de changement climatique et d'évolution de notre territoire vers un modèle de type méditerranéen, l'accroissement des friches agricoles posera à terme un problème de gestion du risque incendie et de sécurité publique (en particulier risque incendie).

Si la vue des champs cultivés évoque le dynamisme de la ruralité et sa vitalité, la présence de terres agricoles délaissées suggère la déprise et le déclin d'un territoire. Les élus ont donc rencontré professionnels et institutions et livreront leurs préconisations en 2019.

Protection et valorisation des milieux naturels et paysages

En matière de préservation des paysages et de la biodiversité, l'année 2018 aura vu franchir une nouvelle étape dans la construction de la stratégie départementale avec la labellisation du 11^e Espace naturel sensible (ENS) départemental, le « Coteau de Castelmerle », coteau calcaire, situé sur les communes de Villeneuve-sur-Lot et de Hauteville-la-Tour.



Dans la continuité, les élus ont souhaité étendre la dynamique des ENS, aux espaces œuvrant pour la biodiversité agricole et la diffusion de l'agroécologie. Un label départemental spécifique a donc vu le jour, l'Espace agricole remarquable, qui identifie

aujourd'hui et les récompense pour leurs savoir-faire, le Conservatoire végétal régional, le conservatoire du robinier et enfin le verger à tulipes de Bazens.

Enfin, le Département a acquis 35 hectares sur la commune de Pindères pour créer un ENS en complément avec le projet de Center Parcs.

Plan pour l'apiculture durable en Lot-et-Garonne

Cette politique, actée par la collectivité en 2017, voit en 2018 ses premières réalisations concrètes avec au printemps la mise en œuvre opérationnelle des ruchers connectés (équipés de capteurs qui permettent à l'apiculteur de suivre l'évolution de ses ruches à distance via son smartphone ou un ordinateur) sur les sites suivants :

- Le Conservatoire végétal régional d'Aquitaine à Montesquieu
- Le Conservatoire du robinier faux-acacia à Grézet-Cavagnan
- La commune de Blanquefort-sur-Briolance (projet de rucher pédagogique)
- L'exploitation agricole de M. et Mme Carmelli à Saint-Jean-de-Duras
- Le parc de l'Hôtel du Département à Agen

Ces sites ont été choisis en fonction de plusieurs critères : intérêt des gestionnaires ou propriétaires pour la thématique apicole, besoins en pollinisation, intérêt pour les apiculteurs avec assurance d'une nourriture suffisante pour les abeilles, présence à proximité d'un apiculteur Abeille gasconne, possibilités de communiquer sur la démarche.

Le maillage sera complété en 2019 et 2020 par l'implantation de nouveaux ruchers.

Ingénierie - Conseil en matière d'eau

En 2018, le Département a acté l'arrêt de son programme d'aide « alimentation en eau potable » et « assainissement des bourgs ruraux » car la totalité des communes du territoire est suffisamment couverte. La collectivité n'a plus de légitimité à poursuivre un soutien financier spécifique et systématique.

En revanche, fort de son expérience accumulée ses 30 dernières années, le Département a créé une cellule « Milieux naturels aquatiques », apportant une expertise sur le cycle de l'eau.

EN CHIFFRES

Agriculture

- 185 000 € pour la promotion des produits agricoles
- 49 Cuma (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) aidées à hauteur de 207 000 €
- 502 000 € d'aides forfaitaires à l'installation (76 dossiers)
- 184 000 € pour la construction d'abris froids et serres chapelles

Forêt

- 5 000 € pour la plantation de peupliers

Eau

- 656 000 € attribués en matière d'assainissement et d'eau potable
- 281 visites du Satese (Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux) sur les 231 stations d'épuration
- 169 000 € pour l'aménagement et gestion des cours d'eau
- 273 000 € pour le soutien à la création de ressources en eau

Milieux naturels & Paysages

- 75 000 € versés aux gestionnaires des sites ENS (Espace naturel sensible)
- 145 000 € versés au SDEE (Syndicat départementale d'électricité et d'énergie) pour l'implantation de bornes électriques (au total 105 bornes installées et en exploitation fin 2018) ou pour solder l'implantation
- 785 000 € d'acquisition foncière pour le site ENS Center parcs

COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Le champ de compétences de la commission de l'Administration générale, des Ressources humaines et du Patrimoine est étendu et varié. Il concerne :

- la gestion des agents de la collectivité,
- le fonctionnement de l'assemblée (statut des élus...)
- les dispositifs de subventions à destination des associations d'anciens combattants ou faisant œuvre mémorielle ou agissant dans le domaine de la solidarité internationale,
- l'ensemble des moyens nécessaires au fonctionnement des services départementaux,
- et le patrimoine immobilier de la collectivité, qui comprend en particulier les propriétés bâties.

RESSOURCES HUMAINES Organiser, moderniser et valoriser l'action départementale

La collectivité emploie plus de 1 300 agents exerçant 155 métiers. Elle conduit les procédures de recrutement, recense et met en œuvre les demandes de formation. Elle s'assure de la préservation de la qualité de vie au travail, du respect des règles et pratiques en matière d'hygiène, de sécurité, des conditions de travail, de l'évaluation de l'aptitude au travail et de la surveillance médicale des agents. Par ailleurs, la collectivité assure un accompagnement des agents au quotidien et conduit une politique d'action sociale en leur faveur. Elle veille à la mise en œuvre des règles statutaires de gestion de la carrière et de la paye.

En matière de ressources humaines, les objectifs de la collectivité sont de :

- Affirmer une appartenance collective de l'ensemble du personnel au fonctionnement de l'institution,
- Mener une politique active de santé et sécurité au travail pour préserver la santé physique et morale des agents,
- Disposer d'une stratégie de définition des ressources à moyen et long terme en phase avec les objectifs de l'institution,
- Optimiser les ressources pour être en capacité d'améliorer la qualité du service rendu.

PRINCIPALES ACTIONS

Le rôle joué par les différentes fonctions supports est primordial dans le fonctionnement de la collectivité pour permettre aux services opérationnels d'exercer leurs missions de service public.

Assurer les conditions du dialogue social par un travail collaboratif et une anticipation de l'organisation des élections professionnelles

Moment déterminant pour la vie de la collectivité et pour le dialogue social, les élections professionnelles permettent aux agents d'être représentés au sein des organismes consultatifs. À cette occasion des dispositions nouvelles ont introduit une représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein de chaque instance et la création d'organismes consultatifs dédiés aux agents contractuels. L'organisation des élections professionnelles du 6 décembre 2018 a fait l'objet d'une préparation rigoureuse dès le début de l'année avec la volonté d'associer les organisations syndicales à chaque étape et d'assurer l'information la plus large possible des agents. Elle a été réalisée en interne grâce à la participation des agents de la collectivité.



Ainsi, trois réunions ont été organisées tout au long de l'année 2018 avec des représentants de chaque organisation syndicale en vue de la préparation des élections professionnelles et la mise en place d'un protocole d'accord déterminant les modalités de vote, choix du modèle des bulletins, enveloppes...

Un chef de projet a été désigné afin de suivre étape par étape les différentes phases nécessaires au déroulement des opérations : recensement du nombre d'électeurs par instances, constitution des listes électorales, recueil des candidatures et vérification de leur conformité, prise en charge de la propagande électorale et organisation des sept bureaux de vote et de la logistique du vote par correspondance.

De multiples supports de communication ont été combinés : articles du magazine interne, flyers, rencontres internes, quiz, mailing...

Un fort taux de participation aux différentes instances a été constaté. Il était de 65 % au Comité technique en progression de 6 % par rapport aux dernières élections de 2014 et de 25 % supérieur par rapport à la moyenne nationale au sein de la Fonction publique territoriale en 2018.

Partager l'information : de nouveaux temps de rencontres et une communication renforcée pour les temps clés

Une journée d'accueil, destinée à une vingtaine d'agents nouvellement arrivés, a été organisée pour permettre une meilleure intégration et une connaissance des compétences et des missions du Département, faciliter le sentiment d'appartenance et accéder aux principes fondamentaux de la culture territoriale : droits et obligations.

En marge de la refonte de l'intranet du Département, la collectivité a mis en place une nouvelle bourse de l'emploi permettant un plus large accès aux agents quel que soit leur service d'affectation (consultation possible par un agent depuis son domicile, par exemple).

En matière de retraite, à l'instar d'autres collectivités et dans le cadre du droit à l'information, la collectivité a mis en place une démarche qualitative et anticipative visant à contrôler et corriger, quand cela était nécessaire, les éléments de carrière renseignés auprès de la CNRACL. Un courrier a été adressé à tous les agents pouvant bénéficier d'une Estimation indicative globale (EIG) ou d'un Relevé individuel de situation (RIS) afin de leur demander les éléments nécessaires à la mise à jour de leur carrière. Cette démarche garantit aux agents de la collectivité un accès à une synthèse fiable des droits constitués sur l'ensemble des régimes de retraite obligatoires et complémentaires auprès desquels ils ont cotisé.

Mieux protéger les données à caractère personnel

La date du 25 mai 2018 a été une étape importante pour la protection des données à caractère personnel puisqu'elle marque l'entrée en application du Règlement général pour la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016.



Les principes fondamentaux induits par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (finalité, loyauté et légalité de la collecte, proportionnalité du traitement, protection renforcée des données sensibles, droits des personnes) constitueront toujours le socle de ce nouveau cadre, désormais unifié au niveau européen. Afin de prendre en considération l'ensemble des nouvelles dispositions du RGPD, la loi de 1978 a été adaptée par la loi n°2018-493 nouvellement promulguée en date du 20 juin 2018.

Le RGPD consolide la confiance entre la collectivité et les usagers et permet de mieux maîtriser les données. Pensé pour répondre aux évolutions des usages, notamment liées à l'apparition du digital, ce règlement renforce les droits des citoyens en matière de protection et d'accès aux données.

Confiance des utilisateurs et sécurité des données sont deux éléments stratégiques essentiels pour une collectivité soucieuse de l'image qu'elle véhicule auprès des usagers et des publics qu'elle accompagne.

Le RGPD accorde une place primordiale à un nouvel acteur en matière de protection des données à caractère personnel : le Délégué à la protection des données (DPD). La création de ce « remplaçant » du Correspondant informatique et libertés (CIL) depuis le 25 mai 2018 a été prise en considération au Département par la désignation d'un délégué à la protection des données depuis le 1^{er} novembre 2017.

Tout au long de l'année 2018, le DPD a élaboré tous les outils nécessaires au lancement de la mise en œuvre de la conformité du Département à la nouvelle réglementation :

- Sensibilisation de 500 agents au RGPD et aux enjeux de la Protection des données à caractère personnel, à travers des réunions d'information
- Création d'outils de communication (logo RGPD, pastille site Intranet, adresse mail RGPD, collaboration étroite avec la communication interne...)
- Formalisation de la documentation RGPD
- Lancement du recensement des traitements auprès des directions et services du Département

Assurer les obligations de l'employeur vis-à-vis des dispositions nationales de recueil de l'impôt dans le souci d'information des agents et de sécurisation de la procédure

La mise en place du Prélèvement à la source a été anticipée par la collectivité avant le 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, le Département s'est porté volontaire pour être site pilote dès l'automne 2018 et tester le traitement des données transmises par la DGFIP. L'intégration de cette nouvelle étape a fait l'objet d'un suivi auprès de notre éditeur de logiciel. En parallèle, des mentions ont été apposées sur les bulletins de salaire faisant apparaître les taux communiqués par l'administration fiscale et le montant correspondant du prélèvement à la source.

Une communication a également été faite auprès de chaque agent lui indiquant la procédure à suivre auprès des services fiscaux pour corriger d'éventuelles anomalies. Au final, le système a été déployé dans de bonnes conditions.

Faire progresser les dossiers RH engagés l'année précédente

Gestion du temps

Après la remise à jour des délibérations organisant le temps de travail des agents de la collectivité et l'élaboration d'un règlement intérieur du temps de travail en 2017, 2018 a permis de préparer le déploiement du logiciel de gestion du temps. En effet, une fois le choix de l'éditeur de logiciel réalisé, une étude des différentes règles en la matière et du circuit de traitement de ces informations a été menée, puis une phase test auprès de services de la RH a été effectuée à l'automne. En novembre, la première phase effective de déploiement a été réalisée et un calendrier de déploiement progressif sur l'ensemble des services concernés a été établi. Il s'achèvera à la fin du 1^{er} semestre 2019. Il s'accompagne à chaque fois de séances de formation effectuée par les agents RH en charge de la mission, auprès des managers et des agents.

GPEEC (Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences)

Le travail de refondation des politiques départementales et les objectifs de maîtrise budgétaire conduisent à rationaliser les moyens humains de la collectivité. Cela passe par la mise en place d'une GPEEC (Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences). La première étape de cette démarche a consisté à se doter d'un outil pour recueillir toutes les informations relatives à chacun des postes de la collectivité.

Favoriser l'évolution professionnelle des agents en permettant un meilleur accès à la formation

Le déménagement du service de la formation

En juillet 2018, le service de la formation a investi de nouveaux bureaux mieux accessibles et repérables, et adaptés aux besoins. Situé au rez-de-chaussée entre l'accueil et la salle Armand-Fallières, il dispose également d'une salle permettant de réaliser des entretiens individuels, de suivre de la formation en distanciel (2 postes informatiques dont 1 équipé d'un bureau à hauteur variable) et de salle de réunion interne.

L'actualisation du règlement formation

Le règlement formation a pour objectif de définir le cadre de la mise en œuvre de la formation au sein du Département. Datant de 2011, il convenait de l'actualiser, notamment dans un contexte de mise en place du Compte personnel de formation. Après avis du comité technique, l'assemblée délibérante a approuvé son actualisation.

La mise en œuvre du Compte personnel de formation

La loi 2016-1088 du 8 août 2016, dite « Loi travail », l'ordonnance 2017-53 du 19 janvier 2017 et le décret 2017-928 du 6 mai 2017 instaurent le compte personnel d'activité qui s'articule autour du Compte personnel de formation (CPF) et du Compte engagement citoyen (CEC). Ce dispositif remplace le DIF et a pour objet de faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle par l'octroi d'heures de formation et le financement par l'employeur des frais pédagogiques et de déplacement. Le Département a donc délibéré pour en définir les modalités. En 2018, le service de la formation a reçu 2 demandes au titre du CPF qui ont été accordées et prises en charge.

EN CHIFFRES

- 55 sites au sein desquels travaillent les agents départementaux
 - Plus de 1 300 agents (75 % de fonctionnaires et 25 % de contractuels)
 - 122 assistants familiaux
 - 65 % de femmes / 35 % d'hommes
 - 184 agents à temps partiel
 - 62 mobilités internes réalisées
 - 155 métiers
 - 763 candidatures spontanées traitées
-
- 4 réunions avec le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), 3 CT (Comité technique) et 2 CAP (Commission administrative paritaire), de plus 3 réunions se sont déroulées avec les organisations syndicales en vue des élections professionnelles du 6 décembre 2019
 - 9 réunions des instances paritaires
 - 5 scrutins ont été organisés sur le site de St-Jacques, avec plusieurs supports de communication : flyers, mailings et magazine interne. Avec un taux de participation de 65 % au Comité technique, en progression de 6 % par rapport au scrutin de 2014 au Département de Lot-et-Garonne et supérieur de plus de 25 % à la moyenne nationale constatée au sein de la Fonction Publique Territoriale (à 51,80 %), notre collectivité se trouve dans la tranche haute en termes de participation
-
- 99 agents sauveteurs secouristes du travail, 35 assistants de prévention
 - 33 formateurs internes intervenus en 2018
 - 3 766 jours de formation et 448 actions de formation
 - 185 demandes de stage
 - 83 stagiaires
 - 442 000 € consacré à la formation
 - 830 agents partis au moins une fois en formation
-
- 39 dossiers de pension
 - 103 agents en situation de handicap
-
- 103 000 chèques déjeuners distribués : 96 400 chèques dépensés en Lot-et-Garonne, soit 482 000 € injectés dans l'économie locale
 - 15 000 € de chèques vacances distribués

PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Pour assumer le fonctionnement de la collectivité, des moyens supports assurent l'entretien du patrimoine (collèges, bâtiments départementaux) ainsi que la sécurité juridique des achats et des actes administratifs.

PRINCIPALES ACTIONS

Maintenance des bâtiments départementaux

Toutes les opérations bâtimentaires et foncières de la collectivité sont soit assurées en régie, soit déléguées à la Sem 47 (Société d'économie mixte), assistant à maîtrise d'ouvrage lié par un marché conclu après appel d'offres en juillet 2018.

Outre le pilotage des projets immobiliers, la collectivité assure la maintenance de premier niveau du parc immobilier occupé par les services départementaux, la sûreté des bâtiments et la garantie de conditions de travail satisfaisantes apportées aux agents départementaux.

Les travaux de l'Unité départementale des routes de Marmande se sont achevés en 2018. Ces travaux se poursuivent par la réalisation sur le même site d'un nouveau centre d'exploitation. Les travaux de restructuration du bâtiment destiné au centre d'exploitation de Cancon ont été engagés en 2018 et s'achèveront en 2019.

Le Département poursuit par ailleurs son programme de mise en accessibilité des bâtiments lui appartenant, qu'ils soient occupés par les services départementaux ou par des locataires comme l'Algeei (Fongrave, Casseneuil, Cazala et Fourty). Cette programmation annuelle s'inscrit dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) déposé en 2015 et qui s'impose à tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP).

L'année 2018 a également permis d'achever l'ensemble des études permettant en 2019 d'entamer les travaux de réhabilitation et d'extension du centre médico-social de Marmande.

Maintenance et entretien Énergie

Le nombre de sites gérés par la collectivité a augmenté de 26 % entre 2015 et 2017 (Campus numérique 47, Dolet, ancienne sous-préfecture de Nérac, Pomaret, Lamothe-Poulin), ce qui a fortement impacté le fonctionnement des services.

Parallèlement, les déménagements et les manifestations impliquant les services départementaux ont augmenté de 20 % par rapport à 2016. Pour répondre aux besoins, il a été fait appel aux associations d'insertion et Esat en plus du personnel départemental, à hauteur de 12 000 euros de prestations.

Les chiffres

- Effectif technique : 4 agents à la régie de maintenance, 1 agent technico-logistique, 32 agents d'entretien de secteurs et 2 agents de service intérieur, 1 agent coordonnateur technique entretien

- 1 172 demandes d'interventions de maintenance de 1^{er} niveau (dont 33 % d'interventions électriques), en augmentation de 7 % par rapport à 2017 et 25 % par rapport à 2016)

- 966 heures passées en 2017 en déménagements et organisation logistique de manifestations départementales (contre 1 471 en 2017 et 1 254 heures en 2016)

- 27 700 m² de locaux administratifs et médico-sociaux entretenus quotidiennement

- 1 567 500 kW de gaz consommé soit une légère baisse de 2,5 %

Gestion foncière et immobilière

10 bâtiments, dont la surface bâtie représente 19 500 m² environ, ont été mis en vente en 2018, par le biais de mandataires immobiliers. Ces cessions permettront d'ajuster le parc immobilier à 130 biens, dont 51 occupés par les services de l'État ou loués à des tiers. La collectivité a notamment retenu, en fin d'année 2018 les acquéreurs de l'ancienne gendarmerie de Villereal (902 m²) et du bâtiment ex-France Télécom situé à Foulayronnes (7 409 m²). Cet effort de rationalisation du patrimoine immobilier et foncier se poursuit en 2019, en particulier par la vente de 53 ha de surfaces agricoles par l'intermédiaire de la Safer.

Les chiffres

Au 31 décembre 2018, la commission permanente a validé la cession de sept biens pour une recette de près de 290 000 €.

Achats et approvisionnements

Les achats et approvisionnements de l'ensemble des services départementaux sont centralisés au sein de la DAAJCP. Cette centralisation permet de cantonner les dépenses à un montant constant depuis plusieurs années.

Ainsi, en 2017, un nouveau marché « copieurs » a permis d'obtenir 40 % d'économies sur le coût copie dont les effets seront visibles en année pleine sur le budget à partir de 2019.

Par ailleurs, le parc de véhicules a connu une rationalisation sensible au cours des années 2017 et 2018 (baisse de 29 véhicules légers ou utilitaires légers). Le mouvement de mutualisation des usages a été renforcé par la mise en service de nouvelles boîtes à clés dans les sites distants de l'Hôtel du Département, permettant d'optimiser les possibilités de déplacements pour les agents. Ils ont ainsi accès aux véhicules disponibles des autres sites que le leur, si besoin.

Commande publique

Le périmètre de compétence des Achats et Commande publique s'étend à l'ensemble des marchés de travaux de fournitures et de services de la collectivité pour les besoins supérieurs à 25 000 € HT.

L'année 2018 est marquée par la dématérialisation totale des marchés à compter du 1^{er} octobre, pour le Département mais également pour les entreprises soumissionnaires. La dématérialisation n'a pas eu d'incidence sur le nombre de soumissionnaires par appel d'offres ou sur leur origine géographique.

Les chiffres

- 39 procédures lancées, 72 marchés publics notifiés en 2018
- 18 avenants, 61 décisions de reconduction
- 100 % des dossiers de consultations dématérialisés et téléchargés par les entreprises

- 47 % des offres reçues par voie dématérialisée
- 17 CAO (Commission d'appel d'offre)
- 56 % des achats ont été effectués auprès d'entreprises du Lot-et-Garonne, soit 20 M€ et 78 % des achats ont concernés des entreprises du Grand Sud-Ouest (plus de 35 M€).

Affaires juridiques

L'année 2018 est caractérisée par une forte progression des contentieux administratifs (+ 83 %) liés aux décisions en matière de revenu de solidarité active ou de délivrance de cartes mobilité inclusion.

Les chiffres

Contentieux

- 6 dépôts de plaintes pour indus frauduleux au RSA concernant une somme totale de 38 339 €
- 66 nouveaux contentieux, soit une progression de 83 % par rapport à 2017 :
 - * 40 RSA
 - * 17 refus de la mention handicapée sur la Carte Mobilité Inclusion
 - * 3 Refus d'agrément d'assistant familial
 - * 6 autres
- 35 mémoires déposés

Assurances

- 17 demandes de protection fonctionnelle
- 154 sinistres déclarés (74 pour la flotte automobile et 80 pour la responsabilité civile) dont 29 dossiers clôturés
- 242 000 € de primes pour les contrats Responsabilité civile, Flotte automobile, Navigation, Bris de machine et Protection fonctionnelle

Cessions mobilières

- 132 000 € de recettes pour les ventes de biens mobiliers obsolètes, soit une progression en volume de 116 300 € par rapport à 2017

LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La collectivité apporte les moyens informatiques et téléphoniques à tous les agents de la collectivité, sur tous les sites, pour l'exercice de leur métier.

Traiter, échanger, communiquer et partager sont des actes quotidiens des élus et personnels de la collectivité départementale qui s'appuient sur le Système d'information.

Les serveurs, les réseaux et télécommunications, les logiciels, les postes de travail, les équipements de mobilité sont indispensables à l'activité. Ils évoluent régulièrement afin d'accompagner la modernisation de la collectivité dans la mise en œuvre de ses politiques et dans la réalisation de ses missions et permettent de développer de nouveaux usages et services.

La collectivité reprend également progressivement en charge la maintenance informatique des collèges.

1,7 M€ ont été consacrés en 2018 à l'informatique, les réseaux de télécommunications, la téléphonie, des services départementaux et des collèges.

Au-delà des actions récurrentes indispensables pour le maintien du bon fonctionnement, la disponibilité et la sécurité des ressources du système d'information, de nombreux nouveaux services ont été lancés.

La collectivité fournit des équipements informatiques, téléphoniques et les logiciels métiers pour simplifier et faciliter les missions des agents en faveur du service public départemental. Un schéma directeur a été finalisé en 2017 et a permis de planifier de développement des systèmes d'information jusqu'en 2021.

La collectivité a par ailleurs récupéré en 2017 la mission liée au transfert de la maintenance informatique des 25 collèges en prenant en charge des réseaux, des serveurs et un parc de micro-ordinateurs très conséquent. Le service audio-visuel avec captation et diffusion des sessions relève aussi de ses attributions.

PRINCIPALES ACTIONS

La mise en œuvre des projets découlant du schéma directeur des systèmes d'information

La dématérialisation du fonctionnement interne à la collectivité et des services rendus aux usagers et aux territoires se poursuit :

- Finalisation des chantiers de dématérialisation avec la DGFIP et le contrôle de légalité,
- Mise en œuvre des nouvelles réglementations 2018 (RGPD, prélèvement à la source, dématérialisation des marchés publics...),
- Finalisation de la prospective financière,
- Développement et mise en œuvre de la plate-forme de dématérialisation des demandes de succession Notaires47,
- Mise en œuvre de la Gestion automatisée du temps,
- Création et lancement de la plate-forme Job47,
- Traitement automatisé des flux Caf pour un meilleur contrôle des aides RSA,
- Étude pour la mise en œuvre du nouvel intranet, ouverture de l'accès de l'application de gestion de l'aide sociale aux travailleurs sociaux en situation de mobilité, refonte de la bourse à l'emploi...

La maintenance informatique des collèges

À la suite de la loi Peillon de 2013, les Départements de Nouvelle-Aquitaine reprennent progressivement à leur charge la maintenance informatique des collèges. En Lot-et-Garonne, cela s'est notamment traduit en 2018 par :

- Le renforcement des programmes de dotation informatique des collèges,
- La reprise progressive des infrastructures serveurs et des réseaux informatiques jusqu'à lors gérés par le Rectorat,
- La mise en place de deux collèges pilotes avec de réelles avancées pour les collèges (supervision centralisée des serveurs, administration des équipements à distance, gestion centralisée du parc, sécurisation des sauvegardes, etc.).

L'inclusion numérique du territoire

- Face à la numérisation croissante des services publics, élaboration en concertation avec la Caf, la MSA, la DGADS, la médiathèque départementale et le Campus numérique d'une stratégie départementale de lutte contre l'illectronisme,
- Suivi technique et mise en œuvre de la plate-forme Job47.fr pour rapprocher les bénéficiaires du RSA du marché de l'emploi,

- Mise en œuvre et accompagnement de la cellule d'assistance technique à l'adressage normalisé pour faciliter le déploiement et la commercialisation du Très haut débit,
- Réalisation des travaux pour la couverture des zones blanches en téléphonie mobile sur les communes d'Auradou, Hauteffage-la-Tour, Massels, Frespech, Thézac.



EN CHIFFRES

- 3 500 postes de travail gérés dont 2 500 dans les collèges
- 60 applications métiers pour répondre aux besoins de l'ensemble des directions
- 50 sites (CMS, Unités des routes, etc.) interconnectés au Système d'information du Département dont 25 collèges
- 900 tablettes attribuées dans le cadre du programme « collèges préfigureurs »
- Plus de 300 téléphones mobiles
- 135 serveurs dont 70 dans les collèges
- Près de 5 900 demandes d'intervention techniques traitées dans un délai moyen de 5 jours

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La collectivité a fait le choix de confier à un service unifié la gestion des assemblées, le courrier et l'accueil du Département.

La gestion de l'Assemblée

Il s'agit de gérer les réunions de l'assemblée départementale : de la convocation des élus, jusqu'à la constitution du recueil des actes administratifs en passant par la rédaction des comptes rendus des sessions et commissions permanentes et l'envoi des délibérations au contrôle de légalité.

La gestion des assemblées s'étend aussi au suivi du statut des élus : versement des indemnités, règlement des frais de déplacement et formation des élus, etc.

Le service courrier

La collectivité réceptionne environ 500 plis par jour et en affranchit autant quotidiennement.

Des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement ont été entrepris, notamment sur les envois de courriers.

L'accueil

La fonction « accueil » comprend à la fois la réception du public et la réponse téléphonique. Elle concerne l'Hôtel du Département, mais également les autres sites sur l'ensemble du territoire (Centres médico-sociaux, en particulier).

EN CHIFFRES

- 6 réunions de l'assemblée délibérante (96 rapports)
- 10 réunions de la commission permanente (424 rapports)
- 12 recueils des actes administratifs relatifs aux arrêtés réglementaires du président (348 arrêtés)
- 12 recueils des actes administratifs publiant les délibérations réglementaires de la collectivité (181 délibérations)
- 12 000 € de subventions attribuées à 11 organismes œuvrant en faveur du devoir de Mémoire
- 66 000 € accordés pour le fonctionnement des structures départementales des syndicats de salariés
- 12 agents pour assurer la gestion des assemblées, le courrier et l'accueil à l'Hôtel du département

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La commission finances et évaluation des politiques publiques étudie l'aspect financier de l'ensemble des dossiers départementaux.

Elle examine également les dossiers de demandes d'assistance technique des communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour leurs projets d'équipements publics (espaces publics ou bâtiments). Ce soutien porte sur la réhabilitation et l'entretien du patrimoine communal immobilier ou encore l'aménagement et la valorisation des bourgs.

Elle émet enfin un avis sur les propositions d'attribution de subventions aux collectivités dans le cadre des régimes d'aides en place.

Elle se réunit une fois par mois.

L'ANNÉE 2018 S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ

L'année 2018 a vu la situation financière de la collectivité poursuivre son redressement et conforter ses équilibres financiers grâce à l'inversement de « l'effet ciseau ».

Des indicateurs financiers améliorés

Le montant de l'épargne brute enregistre une hausse de 7,3 M€ pour s'établir à 44,3 M€ contre 37 M€ en 2017.

Ainsi, l'épargne nette s'établit à 21,6 M€ contre 16 M€ en 2017.

Enfin, la capacité de désendettement est passée de 7,1 ans à 5,9 ans.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement (à périmètre constant, c'est-à-dire après neutralisation des dépenses de transport qui ont fait l'objet d'un transfert à la Région en 2017) ont progressé de 1,5 M€ (+ 0,09 %) et s'établissent à 331,2 M€. Le pacte de confiance, qui fixe le plafond de progression à 1,2 %, est largement respecté.

Les dépenses sociales représentent près de 67 % du budget de fonctionnement pour s'établir à 223,3 M€.

Les charges de personnel restent maîtrisées et progressent de 1,6 % (+ 0,5 M€) pour atteindre globalement 60,84 M€.

Les autres dépenses de fonctionnement ont été contenues et les frais financiers ont diminué à la faveur de taux d'intérêts toujours compétitifs.

Des recettes de fonctionnement en progression

Les recettes de fonctionnement ont poursuivi leur progression pour atteindre 375,9 M€ (+ 0,2 %). L'amélioration sensible des recettes de fonctionnement est portée par l'évolution des bases fiscales et la progression continue des DMTO (Droits de mutation à titre onéreux).

Un investissement soutenu

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 est de 260,8 M€ en baisse de 1,6 M€. C'est la première fois depuis 10 ans que la courbe d'endettement de la collectivité marque une inversion.

Ces éléments ont été détaillés lors de la présentation du compte administratif 2018.

PRINCIPALES ACTIONS

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

- Le renforcement de la contractualisation.

Les missions du contrôle de gestion ont été orientées plus particulièrement en appui de la Direction du développement social dans le domaine de l'analyse financière des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

L'objectif recherché est de généraliser la passation de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec ces organismes en fixant une vision budgétaire sur 5 ans.

Si la démarche a été finalisée en juin 2018 pour le secteur de l'aide à domicile, elle se poursuit pour le secteur du handicap après un premier CPOM signé avec l'ALGEEI.

- Le développement du contrôle interne.

Le contrôle interne du Fonds social européen (FSE) a été mis en place afin d'assurer une parfaite maîtrise et un suivi précis des fonds alloués par l'Europe.

La modernisation de la fonction financière

- La poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable.

Le recours à la dématérialisation est une composante importante de la démarche globale visant à moderniser le fonctionnement de l'administration et à réduire les coûts de fonctionnement de la collectivité et de ses fournisseurs.

Initiée en 2017, la dématérialisation de la chaîne comptable s'est étendue aux entreprises de taille moyenne, se traduisant par un traitement entièrement automatisé des factures, de leurs réceptions à leurs paiements.

La collectivité a également généralisée la dématérialisation des marchés publics.

Principales actions de soutien au bloc communal

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a conforté le rôle de solidarité et d'aménagement du territoire du Département, en maintenant la

possibilité de soutien financier aux collectivités locales, et en lui confiant la compétence d'assistance technique aux collectivités. Dans le cadre de cette compétence, le Département de Lot-et-Garonne a mis en place une 3^e mission d'accompagnement des communes : l'adressage.

- o La politique de soutien financier aux collectivités

2018 a été une année de renouveau en matière de soutien financier aux collectivités, puisque le Département a créé un nouveau régime d'aide à l'attention des communes, concernant les travaux sur les bâtiments scolaires et les tiers-lieux. Ce régime est double : accompagner la réussite scolaire des élèves en favorisant la présence d'écoles de qualité sur l'ensemble du territoire départemental et être acteur de la révolution numérique en soutenant les projets de création de tiers-lieux portés par les communes et leurs groupements.

Ce dispositif bénéficie d'une autorisation de programme de 1 M€ sur 3 ans.

- o L'adressage

L'accompagnement technique des communes pour l'adressage normalisé a été mis en place en 2018. Il permet d'aider les élus communaux à mettre aux normes les adresses de leurs communes. L'adressage est en effet indispensable pour accéder à une offre commerciale Très haut débit *via* la fibre optique (FTTH).



Le Département s'est fixé pour objectif d'achever la normalisation de l'ensemble des adresses de Lot-et-Garonne à l'horizon 2021 (soit 16 000 adresses par an).

- o L'assistance technique départementale aux communes et EPCI

Le Département a décidé la mise en place d'une mission d'assistance technique AT47 en septembre 2014, qui a permis d'accompagner, jusqu'à fin 2018, 80 projets

locaux d'investissement portés par des communes de moins de 5 000 habitants ou intercommunalités de moins de 15 000 habitants. Initialement expérimentale, elle a été rendue obligatoire par la Loi NOTRe du 7 août 2015 pour ce qui est des domaines de la voirie, l'aménagement et l'habitat, pour les collectivités « qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences ».

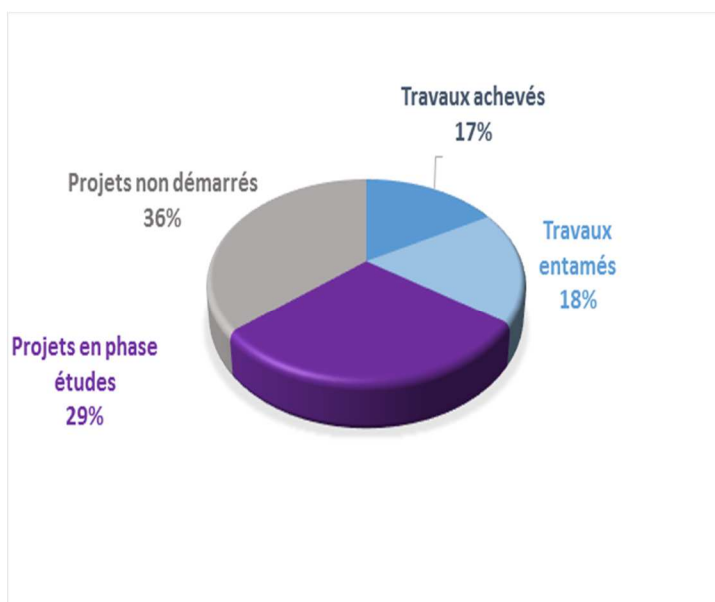
70 AT sont achevées, dont 15 en 2018.

Près de 60 % concernent des bâtiments publics et 40 % des espaces publics.

Concernant l'avancement des projets après les AT, près de deux tiers des projets ont démarré (phase études, travaux démarrés ou achevés).

Zoom sur...

Les AT réalisées en 2018



Clermont-Dessous

Mise aux normes et en accessibilité, et réaménagement de la salle des fêtes.

Lagarrique

Extension et mise en conformité de la salle des sports.

Castelmoron-sur-Lot

Réaménagement du stade pour usages sportifs, notamment des collégiens.

Gaujac

Réaménagement du groupe scolaire et de logements.

Monclar d'Agenais

Aménagements des abords du lac.

EN CHIFFRES

Appui sur des analyses financières

- Participation aux projets de CPOM (Contrat pluriannuels d'objectifs et de moyens) de l'aide à domicile et conduite opérationnelle du sous projet des fonds de restructuration
 - o Signature de 5 CPOM SAAD (Services d'Aide à Domicile) en juin 2018
 - au total 62 services d'aide à domicile en CPOM
 - 6 d'entre eux ont bénéficiés de fonds de restructuration
- Accompagnement dans la mise en place des CPOM autonomie
 - o Signature du CPOM ALGEEI le 1^{er} octobre 2018
 - 28 établissements enfance et handicap dont 8 financés à 100 % par le Département
 - o Travail sur les 4 CPOM à venir : ANDP, Amat, Solincité, Essor

- Contrôle interne du FSE (Fonds social européen)
 - o Communication du 1^{er} rapport de contrôle interne des opérations 2015 et du système de gestion avec un plan d'actions d'amélioration des processus
 - o Audit de 7 opérations de 2016 et audit du système de gestion de la subvention

Délais de paiement réglementaires

- 20 jours pour le Département
- 10 jours pour la Paierie départementale

Délais moyens de la collectivité

- Moyenne de 13,6 jours pour les factures Chorus
- Et de 13,7 jours pour les factures papier

Exécution comptable

- 63 000 lignes de mandats
- 30 000 lignes de titres traitées
- 5 500 tiers créés ou mis à jour

Soutien aux collectivités

Sur 726 K€ d'aides versées :

- 309 K€ (43 %) concerne les gros aménagements de bâtiments communaux
- 348 K€ (48 %) concerne les bâtiments scolaires
- 69 K€ (9 %) concerne les aménagements de villages

Ce sont ainsi 35 dossiers communaux qui ont été aidés

Adressage

En 2018, 25 communes ont fait le choix de travailler seules ou avec un autre partenaire, quand 33 ont décidé de solliciter le Département. C'est ainsi que 12 500 points adresses ont été normalisés avec l'aide du Département sur 2018, soit plus de 75 % des adresses normalisées en 2018.

Assistance technique départementale

9 AT sont en cours et devraient être finalisées en 2019, ce qui représente 665 K€ en 2019 dans le cadre du marché avec la SEM 47 et le CAUE 47.

Une avait été classée sans suite après abandon du projet de commerce par la commune.

Le coût moyen d'une AT externalisée (SEM ou CAUE) est de 5 300 €.

Le montant total des travaux chiffrés par les AT s'élève à 34 M€, soit un montant moyen de projet de 506 K€.

Document réalisé par la direction de la Communication,
en partenariat avec l'ensemble des directions du Département.

Tél. : 05 53 69 45 11 – Fax : 05 53 69 45 16
communication@lotetgaronne.fr
www.lotetgaronne.fr

Impression en interne

Couverture : D'clics

Photographies : Département47 - Xavier Chambelland ; Thierry Breton ;
Julien ; Una ; DR ; Cabinet Architecture Art'ur ; Département 47

ISSN 2104 - 1849